

LA PARTICIPATION POPULAIRE DANS LA GESTION  
DES PARCS ET RESERVES NATURELLES EN AFRIQUE  
TROPICALE FORESTIERE

“Pour qui protège-t-on les forêts?”

**A.P. Vooren et G.W. Meijerink**

avec la participation de

**B.S. van Gernerden**

© 1995 Tropenbos  
Wageningen, Pays-Bas

La Fondation Tropenbos  
Wageningen, Pays-Bas  
1995

© 1995 Fondation Tropenbos

Tous droits réservés. La reproduction, sous quelque forme que ce soit, requiert l'autorisation préalable de la Fondation Tropenbos, sauf dans des buts non commerciaux, sous condition que référence soit faite de la source.

Photographie en couverture: G.W. Meijerink

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| <b>AVANT-PROPOS</b>   | 5  |
| <b>RESUMÉ</b>   | 6  |
| <b>1. L'APPROCHE PARTICIPATIVE: QU'EN ATTEND-T-ON ?</b>   | 7  |
| 1.1 Un peu d'histoire   | 7  |
| 1.2 Le virage engagé  | 8  |
| 1.3 A propos du rôle des populations locales  | 10 |
| <b>2. BILAN GLOBAL DES ACTIVITES DE CONSERVATION ET DE DEVELOPPEMENT DANS LE PARC NATIONAL DE TAI</b> | 13 |
| 2.1 Description de la situation   | 14 |
| <b>3. ENQUETE SUR LA SITUATION DANS D'AUTRES FORETS PROTEGEES EN AFRIQUE ET MADAGASCAR</b>            | 19 |
| 3.1 L'approche suivie   | 19 |
| 3.2 Aire géographique de l'étude  | 19 |
| 3.3 Classification des études de cas  | 20 |
| <b>4. EXPERIENCES D'APPROCHE PARTICIPATIVE SIGNIFICATIVES</b>   | 21 |
| 4.1 Le Parc National de Korup au Cameroun   | 21 |
| 4.2 Le Parc National de Kahuzi-Biega au Zaïre   | 29 |
| 4.3 La Réserve de la Biosphère de Mananara-Nord à Madagascar  | 32 |
| <b>5. INITIATIVES RECENTES, INTENTIONS DE GESTION PARTICIPATIVE</b>                                   | 40 |
| 5.1 Les Parcs Nationaux de Kibale et Semliki en Ouganda   | 40 |
| 5.2 Réserve Forestière de Bwindi en Ouganda   | 43 |
| 5.3 Montagnes d'Usambara Est en Tanzanie  | 44 |
| <b>6. LA PARTICIPATION POPULAIRE: LEURRE OU LUEUR ?</b>   | 50 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE</b>  | 52 |



## AVANT-PROPOS

La présente étude s'inscrit dans les activités de recherche et de formation entreprises par la Fondation Tropenbos en Côte d'Ivoire. Les objectifs de cette Fondation sont de contribuer à la conservation et l'utilisation rationnelle des forêts tropicales denses humides en développant des connaissances et élaborant des méthodes d'aménagement et de gestion durables. A cette fin, Tropenbos élabore des programmes internationaux de coopération en matière de recherche, de l'éducation, de formation et de transfert des connaissances. Sur cinq différents sites du monde tropical, Tropenbos conçoit, organise et finance, en coopération avec des institutions internationales et des gouvernements nationaux, des programmes de recherches pluridisciplinaires.

Les activités de Tropenbos en Côte d'Ivoire (CI) débutèrent en 1987 par le financement de quelques opérations de recherche dans le cadre d'un programme pluridisciplinaire du Ministère de la Recherche Scientifique (MRS) et de l'Université Agronomique de Wageningen (UAW, Pays-Bas). Ce programme était axé sur l'analyse et l'élaboration de propositions concrètes pour l'amélioration et l'innovation des systèmes d'utilisation durable des terres dans une zone située aux abords du Parc National de Taï en Côte d'Ivoire.

Dans le prolongement de ce programme quinquennal MRS-CI/UAW, arrivé à terme fin 1992, la Fondation Tropenbos et ses partenaires ivoiriens s'orientent actuellement sur la mise en place d'un autre programme qui s'inscrit dans le cadre des actions internationales déjà entreprises pour consolider la conservation du Parc National de Taï. L'élément important, à fins d'études prospectives, résidait dans l'élaboration d'une synthèse regroupant toutes les connaissances acquises depuis le début du siècle sur ce parc de forêt dense humide et la région qui l'abrite. Cette étude récapitulative et intégratrice a été publiée en 1994: Publication no. 8 dans la Série Tropenbos intitulée "Le Parc National de Taï: Synthèse des Connaissances", E.P Riezebos, A.P. Vooren et J.L. Guillaumet (eds.), 1994.

Une des principales conclusions figurant dans cette synthèse concerne le rôle passif joué par les populations locales dans la gestion du Parc et l'aménagement des zones périphériques. De fait, il paraît nécessaire d'effectuer une étude comparative se basant sur des modes d'aménagement et de gestion des parcs et réserves naturelles, toujours en Afrique tropicale humide, mais soutenus par des populations locales et plus soucieux d'une conservation des ressources naturelles par approche participative. On voit bien là l'intérêt qu'on peut retirer d'exemples de "réussites" pour définir une meilleure approche participative dans la gestion du Parc National de Taï et de l'aménagement d'une zone périphérique remplissant une fonction de compensation.

La Fondation Tropenbos a accepté de réaliser une telle étude en engageant une équipe de consultants indépendants, d'abord pour effectuer une étude bibliographique, faisant ressortir les projets les plus prometteurs, ensuite pour les analyser de manière approfondie par des visites d'expertise, sur le terrain. Cette première étape est donc présentée sous forme d'une analyse bibliographique relatant des résultats obtenus grâce à la participation des populations locales dans des projets de conservation de la forêt dense humide africaine.

## RESUMÉ

Sous l'auspice de la Fondation Tropenbos, une étude est actuellement en cours sur les approches dites "participatives" touchant la gestion et l'aménagement des aires forestières protégées en Afrique tropicale humide. Cette étude relate des expériences et tire des leçons susceptibles d'être transposables au Parc National de Taï en Côte d'Ivoire. A ce sujet une recommandation avait été formulée dans la "Synthèse des Connaissances" du Parc National de Taï (E.P Riezebos, A.P. Vooren et J.L. Guillaumet [éds.], Tropenbos Series No. 8, 1994).

De fait, on constate aujourd'hui que les projets de conservation forestière essayant d'intégrer tous les aspects du développement rural ne sont encore que très fragmentaires et concernent essentiellement les régions où la régression des forêts, l'épuisement des ressources et la pression démographique sont importants. Dans ces cas de figure on peut parler "d'îlots forestiers" implantés dans une "marée humaine". L'approche "participative" apparaît dès lors comme la dernière chance pour la sauvegarde des ressources forestières résiduelles. On trouve ces configurations notamment dans des régions situées en marge des forêts denses humides: au Kenya, en Tanzanie, Ouganda, au Nigéria, Rwanda, Burundi, à Madagascar...

La région qui abrite le Parc National de Taï n'a pas encore atteint ce degré d'épuisement des ressources forestières, mais avec l'accroissement de la pression humaine le risque est certain.

Force est de constater que "développement rural" et "conservation des forêts" sont deux préoccupations qui suivent des chemins parallèles, pour ne pas dire opposés. Peu de projets ont réussi à intégrer le développement des zones périphériques rurales. La conservation de la forêt par simple protection se révèle comme être la préoccupation majeure. Pourtant nous pensons que le développement des zones périphériques est devenue indispensable pour la conduite des projets cohérents.

Bien sûr, quelques passerelles ont été jetées entre "conservation" et "développement", mais elles relèvent plus du domaine de la "compensation" que de celui d'une réelle volonté de lier les deux processus. Les populations ont un rôle important à jouer. Encore relativement passives aujourd'hui, elles sont pourtant consultées à propos des activités à développer. Mais trop encadrées, elles ont un pouvoir de décision et de gestion bien limité. Il est certain qu'elles doivent se sentir responsables dans tout processus d'aménagement et de développement. Nous posons la question: "Pour qui protège-t-on les forêts?"

Notre étude n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions. Elle s'appuie d'abord sur une information bibliographique précisant les expériences réalisées sur l'aménagement et la gestion des parcs et réserves forestières ayant intégré la participation active des populations locales. Elle propose ensuite d'étudier sur le terrain les 3 à 4 projets jugés les plus prometteurs. Nous pensons ainsi dégager des lignes directrices, transposables dans la gestion du Parc National de Taï.

# 1. L'APPROCHE PARTICIPATIVE: QU'EN ATTEND-T-ON?

## 1.1 Un peu d'histoire

Depuis au moins une quinzaine d'années la nécessité de rattacher conservation d'une aire protégée et conditions de vie des populations locales est explicitement reconnue. La Déclaration du Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux, qui s'est tenue en Indonésie en 1982 sous le thème "National Parks, Conservation and Development: the Role of Protected Areas in Sustaining Society", couramment désignée comme la "Déclaration de Bali", l'inclut même dans une série de recommandations pour des actions à promouvoir (voir McNeely et Miller, 1984):

"We declare the following actions as fundamental: .....

*5. Recognize the economic, cultural, and political contexts of protected areas; increase local support for protected areas through such measures as education, revenue sharing, participation in decisions, complementary development schemes adjacent to the protected area, and, where compatible with the protected area's objectives, access to resources."*

L'adhésion, le soutien actif et la participation des populations riveraines à l'aménagement et à la gestion des parcs et réserves, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie, y sont donc clairement reconnus comme des facteurs déterminants pour la sauvegarde des dits espaces.

Il existe cependant d'autres recommandations qui ont trait à des problèmes d'une toute autre dimension. Dans une communication à ce même congrès, Walter J. Lusigi (1984) jette un regard lucide sur le devenir des aires protégées en Afrique et formule, sans réticences ni ménagements abusifs, un certain nombre de questions, dont la plupart n'ont, après 13 ans, rien perdu de leur actualité, à l'égard des conditions d'existence qui sous-tendent une politique de conservation efficace:

*"... in addressing ourselves to the future of protected areas there are a number of questions that must be faced realistically. Can there be effective conservation in the middle of the political turmoil that has characterized Africa in the last two decades? Can there be effective conservation in the absence of realistic land-use policies? Can there be effective conservation within political systems where people often unscrupulously exploit specific sparse resources? Can there be effective conservation in the absence of a realistic conservation education system? Can there be effective conservation in the middle of over-populated, poverty stricken and largely hungry agricultural communities?*

*Can there be effective conservation while governments are impoverished by inflation and increasing economic pressures? Can there be effective conservation amid a generally degrading environment suffering from various forms of land-use malpractice? Lastly, can there be effective conservation without the support of the local populations?...."*

C'est donc dans un contexte politique et économique difficile qu'on propose de mettre en place une nouvelle politique de conservation de la nature, en élargissant le champ de vision et en modifiant les objectifs axés auparavant sur une protection d'enclaves. L'objectif est de développer des directives

orientées sur une conservation d'espaces intégrés. Cette intégration entre conservation et développement rural ne peut évidemment se réaliser sans l'adhésion des populations concernées.

Ainsi sur la base de constatations présentées à Bali, une nouvelle approche dans la protection de la nature va être développée. Depuis quelques années on s'oriente, sous l'effet d'une démocratisation ambiante, vers une participation active des populations locales dans l'aménagement et la gestion des aires protégées (cf. Hannah, 1990; Lamprey, 1990; Brown *et al.*, 1992; Von Loebenstein *et al.*, 1993; Pierre, 1993). Une nouvelle génération de projets de conservation de la nature, née au milieu des années 80, tente maintenant de corriger ce que la ségrégation stricte des populations et des aires protégées avait auparavant pu engendrer comme situations ambivalentes et perverses. C'est vers cette nouvelle génération de projets que nous tournons notre regard dans l'espoir d'y trouver des exemples et des leçons pouvant nourrir, enrichir et embellir les pratiques de conservation du Parc National de Taï en Côte d'Ivoire.

## 1.2 Le virage engagé

Jusqu'à une date encore récente, ces projets ne pouvaient, parce que trop partiels, aboutir à des évaluations significatives. Wells *et al.* (1992) concluent, après avoir analysé 23 cas dans le monde tropical, que l'harmonisation entre conservation de la nature et développement économique rural est très difficile à mettre en oeuvre.

Nombre de raisons explique cette situation. De la littérature consultée (voir la liste à la fin de ce rapport) nous en dégageons six:

- Premièrement. Dans le monde il y a peu d'exemples d'établissement d'un parc ou d'une réserve naturelle comme espace de protection intégrale à la suite d'une demande expresse des habitants ou à leur initiative. La valeur "exceptionnelle" d'une aire naturelle est généralement reconnue par des "experts" étrangers ou (et ceci le plus souvent sur instigation de ceux-ci) par les autorités nationales. Il est rarement le fait des populations ou de leurs représentants locaux. La classification des espaces naturels en aires de conservation est donc un acte dont l'essence même échappe à la compréhension des populations locales.
- Deuxièmement. Dans la plupart des cas où des autorités nationales ont érigé des espaces naturels en parcs et réserves intégrales, les populations locales ont dû supporter les frais de cette mesure, du fait que l'accès aux terres ancestrales leur était désormais dénié. Elles n'ont, en contrepartie, rien reçu, ou très peu (Munasinghe et Wells, 1992 dans: Cleaver *et al.*, 1992). Un profond sentiment d'injustice et une aversion générale envers les pratiques de conservation de la nature, souvent imposées *manu militari* (cf. Tchamie, 1994) en sont ordinairement nés. La conservation des aires naturelles ne reçoit donc pas le soutien des populations locales; bien au contraire, car elle va le plus souvent à l'encontre de leurs intérêts.
- Troisièmement, et plus spécifiquement pour le continent africain, l'orientation des approches de conservation de la nature léguée par l'Occident se fonde sur le concept "milieu-spécifique", tandis que la conception africaine est par tradition plutôt "produit-spécifique" (cf. Lusigi, dans Mc Neely et Miller, 1984). En effet dans les religions et traditions africaines, la notion de gestion et de



conservation de la nature (voir par exemple Ibo, 1992; Fisiy, 1994), est principalement axée, par l'interposition des tabous ou "totems", sur la limitation de l'utilisation de certaines plantes ou animaux plutôt que sur la sauvegarde de certains types de milieu (forêts, prairies, mangroves etc.). Cette différence culturelle, pourtant essentielle, n'a jamais été incorporée dans le développement d'une approche adaptée à cette notion traditionnelle de conservation de la nature. De fait, la conservation d'une forêt n'a, en soi, aucun sens aux yeux des populations, puisque celle-ci représente une large gamme de produits et biens sociaux. Par contre, les mesures restrictives de récolte d'une plante donnée ou de capture d'un animal sera bien perçue.

- Quatrièmement. Le remplacement du système de propriété collective des terres, ou mieux de leurs usages, par un système de propriété étatique, incontrôlé et incontrôlable à cause de la faiblesse des structures administratives, a conduit, en Afrique, à une situation foncière qui, *de facto*, peut être considérée comme un système de libre accès. Les conséquences néfastes d'un tel régime foncier ont été suffisamment exposées par différents auteurs (*cf.* Hardin, 1968; Messerschmidt *et al.*, 1993; Bromley et Cochrane, 1994) pour qu'il soit encore besoin d'insister sur ce point.
- Cinquièmement, et ceci est peut-être l'élément le plus important, la croissance démographique galopante avec des taux annuels de 2 à 4%, localement parfois plus du fait d'un afflux de populations fuyant la sécheresse, la famine ou la guerre, a placé certaines aires de protection (p.ex. Taï, Gola, Volcans) sous des pressions démographiques inquiétantes. Malgré l'exode rural signalé pour l'ensemble des pays africains, il est à craindre que les limites des capacités de charge de certaines régions soient déjà atteintes et que l'équilibre qui existait auparavant entre ressources naturelles encore disponibles, surfaces de terres cultivées et nombre d'habitants soit perdu et sera difficile, voire impossible, à rétablir.
- Sixièmement. Si la conservation de la nature s'est essentiellement préoccupée de préserver un maximum de diversité biologique dans des aires considérées d'une grande valeur, il est à craindre que la plus grande diversité et la complexité culturelle la plus élevée, dans de nombreux cas, se soient développées dans la zone périphérique qui, d'emblée, aurait dû recevoir plus d'attention. Les aspirations et intérêts des populations vivant depuis longtemps dans une région et des migrants d'installation récentes sont généralement très différents. Si ceux-là entretiennent une relation déjà ancestrale avec leur environnement, ceux-ci, en tant que résidents temporaires, ne cherchent souvent même pas à l'acquiescer. L'impact sur l'environnement des activités culturelles mal adaptées aux circonstances locales et la grande mobilité des migrants, jointe à la facilité d'occuper des terres encore disponibles dans une situation ambiguë de propriété foncière et de droits d'utilisation de ressources, ont généralement abouti à des colonisations anarchiques et des surexploitations rapides du milieu naturel. La moindre considération pour des valeurs environnementales d'un milieu naturel inconnu et l'ignorance de perception des signes de rupture écologique font des sociétés de migrants des acteurs difficiles à motiver dans des projets de développement rural et de protection de la nature.

On voit par cette énumération de facteurs, en partie déjà reconnus comme contraignants avant 1980 (voir p.ex. Dasmann *et al.*, 1973), que les multiples problèmes qui ont affecté, et continuent d'affecter, la pérennité des aires protégées sont plutôt du ressort de l'aménagement rural intégré et dépassent donc largement le cadre des actions de conservation.

On s'aperçoit aussi que la difficulté ne réside plus dans une "simple" protection d'une aire de

conservation contre les diverses agressions extérieures, mais qu'elle relève désormais des compétences à mobiliser dans le processus d'intégration régionale pour trouver une articulation souple entre un territoire protégé et la région qui l'abrite. Pour cela, il est important de trouver des voies qui puissent faire sortir la conservation de la nature de son isolement et de son attitude "d'insularisation" dans laquelle elle s'est si longtemps réfugiée, tout en l'inscrivant dans la réflexion sur le développement régional durable. Aujourd'hui, c'est le développement rural qui s'impose comme un préalable à la préservation de l'environnement (Sylva, 1994), mais, comme le souligne Sawadogo (1992): "il faut du temps pour aménager un espace rural".

Etant donné la complexité du problème, il serait illusoire de s'attendre à des miracles après si peu d'années de changement de cap dans l'orientation des projets de conservation. Il serait peut-être également naïf de s'attendre à une résolution de tous les problèmes en confiant un plus grand rôle aux populations elles-mêmes, sans définir la part de leur responsabilité et le rayon d'actions à envisager. Il faut éviter, comme cela se produit normalement après un changement, de porter trop d'espoir dans la nouvelle orientation et de surévaluer les capacités des acteurs auparavant écartés ou négligés. Le rôle des populations locales pourra-t-il répondre aux objectifs qui lui sont fixés?

### 1.3 A propos du rôle des populations locales

Gestionnaires traditionnels des espaces naturels, les populations paysannes ont longtemps pu modeler leur environnement à leurs exigences et, inversement, parfaitement su adapter celles-ci aux capacités de celui-là. Cependant, sous les pressions coercitives comme l'accroissement sans précédent de la population et des demandes accrues de denrées alimentaires et de produits de base, les techniques d'exploitation des ressources naturelles, fondées sur des connaissances traditionnelles et une évolution lente des paramètres de base: abondance de ressources sauvages, disponibilité des terres arables, exigences des cultures et aptitudes des sols, prix de rémunération, se sont avérés incapables à fournir des réponses immédiates à la nécessité de produire plus en très peu de temps, sans tomber dans le piège d'une surexploitation chronique (*cf.* Cleaver, 1992).

Parallèlement, les structures de gestion des espaces ruraux se sont considérablement modifiées depuis l'émergence des régimes, d'abord coloniaux et ensuite étatiques, centralisés. Les collectivités rurales traditionnelles, véritables pôles de gestion et de décision locales, ont été démantelées (à des degrés divers suivant les régimes successifs) pour céder la place à un appareil administratif étatique. Les régimes fonciers ont connu une pareille évolution au profit d'un contrôle et d'une planification désormais nationales d'un territoire devenu domaine de l'état. Une articulation complexe et ambiguë entre propriété foncière, droits d'exploitation traditionnels et régime étatique en est résultée, qui ne fournit que peu de garanties aux paysans en ce qui concerne la pérennité des droits et termes de l'exploitation des terres. Elle les exclut d'une exploitation des ressources forestières par les enjeux économiques et commerciaux liés au bois d'oeuvre (*cf.* Delaloy, 1993).

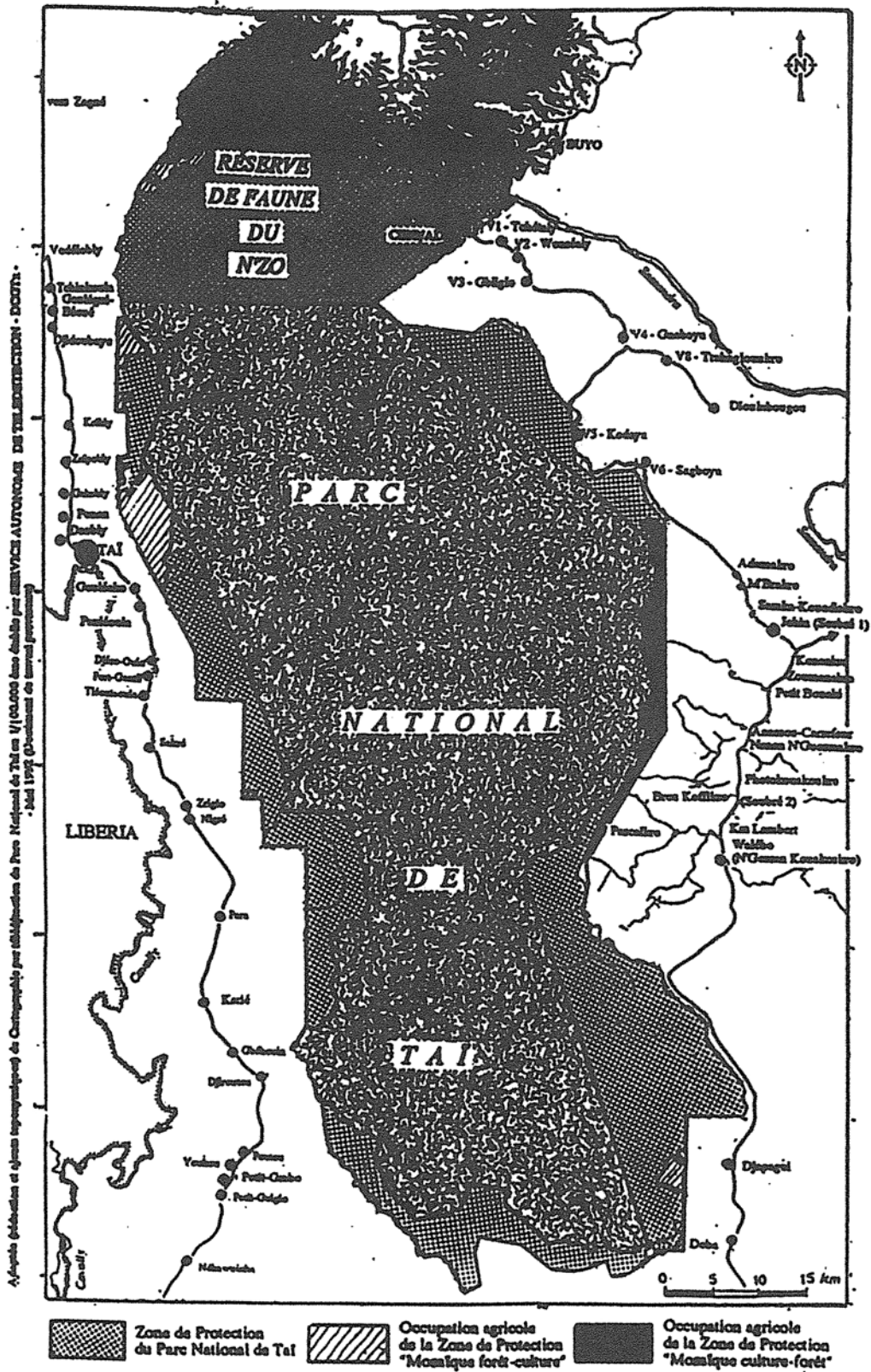
Ces évolutions ont fait que, d'une part les planifications et contrôles des modes de gestion des espaces outre-terroir sont devenues du ressort exclusif de l'Etat, et en absence d'une présence manifeste, une sorte de "no-man's land", et que, d'autre part les mesures d'incitation à la mise en culture des terres forestières ont conduit à des modes d'exploitation peu durables et à une extension rapide des cultures de rente.

Le redressement de cette situation ne peut être réalisé que par une volonté de l'Etat de réorienter l'aménagement du territoire national, par des actions conjointes de décentralisation et de modification de mesures incitatives et une gestion plus autonome des terroirs et des espaces environnants. Comme le précise à juste titre Bertrand (1993): "c'est le rôle de l'Etat que d'orienter l'aménagement du territoire et de veiller à ce que, concernant la gestion des ressources naturelles, la pression de l'exploitation soit réduite sur les zones où les types de végétation déjà dégradés ou pour lesquels la pression actuelle de l'exploitation est trop forte et risque d'entraîner des dégradations et d'entamer le potentiel."

Le rôle de la communauté paysanne dans la correction de ces facteurs contraignants ne peut être que celui que l'Etat décide de lui attribuer à travers des actions de décentralisation, de régionalisation et de responsabilisation. La reconstitution des pôles de décision et de gestion au niveau des collectivités rurales sera d'autant plus facile que les structures traditionnelles seront restées globalement intactes. On observe, effectivement, un déploiement plus rapide de cette approche dans les pays de l'ancienne sphère d'influence anglo-saxonne (cf. Pierre, 1993) et, plus généralement, dans les zones arides et semi-arides, que dans la zone humide équatoriale, essentiellement composée de pays francophones. Là où l'intérêt de l'Etat pour l'exploitation des ressources naturelles ne s'est jamais manifesté, ou de façon modeste, ou alors s'est dissipé après épuisement des stocks commerciaux, l'espace de manoeuvre pour amener le retour à des modes de gestion et d'exploitation plus traditionnels s'avère effectivement plus grand. Par contre, si les intérêts économiques commerciaux sont encore intacts, donc dominants, il est à craindre que les initiatives axées sur un réveil ou une réintroduction des modes d'auto-gestion des ressources naturelles par les collectivités rurales soient considérées comme utopiques.

Pour réussir une relance de la participation populaire à la gestion des ressources forestières, une autre condition est nécessaire. Elle réside dans la volonté étatique de prendre en considération les intérêts réels des différents utilisateurs. L'incitation économique à assumer une part de responsabilité dans la gestion durable de ces ressources passe obligatoirement par la reconnaissance des droits d'utilisation et par l'acquisition par chaque groupe d'utilisateurs d'une quote-part équitable de produits recherchés. Ceci demande nécessairement un important changement d'attitude, autant du côté des autorités qui doivent accepter de relâcher une partie de leur pouvoir protectionniste, que du côté des populations, qui doivent faire preuve d'un sens des responsabilités dans l'utilisation durable des ressources attribuées. D'une attitude encore principalement orientée vers une protection défensive, il convient de passer aux principes de conservation par l'utilisation maîtrisée, contrôlée et réglementée. Des directives pour une passation graduelle de la maîtrise des ressources forestières par les autorités centrales vers une co-gestion par l'ensemble des acteurs seront alors à envisager.

Dans les chapitres suivants nous étudierons les démarches suivies à Taï et dans d'autres aires de conservation en Afrique forestière.



## 2. BILAN GLOBAL DES ACTIVITES DE CONSERVATION ET DE DEVELOPPEMENT DANS LE PARC NATIONAL DE TAI

Dans le cadre de cette étude, nous récapitulerons la situation dans l'aire de conservation du Parc National de Taï. Ce paragraphe présentera donc une image de ce qui nous sert comme "cadre de référence" pour notre investigation sur les modes de participation populaire dans la conservation des aires forestières en Afrique. Il introduira auprès du lecteur les points de repère que nous avons utilisés dans l'examen de toute autre situation décrite par la suite et fera le point sur la situation à Taï. Pour une description plus complète du "décor" de l'étude, nous renvoyons le lecteur à la publication "Le Parc National de Taï, Côte d'Ivoire: Synthèse des Connaissances et Bibliographie" (Riezebos *et al.*, 1994).

### **Fiche sommaire**

**Pays:** Côte d'Ivoire

**Nom officiel de l'aire protégée:** Parc National de Taï

**Année d'établissement:** 1972

**Surface et statut de l'aire forestière protégée:** 340.000 ha depuis la dernière modification des limites en 1983 (maintenant 450.000 ha). Parc National depuis 1972; Réserve de la Biosphère depuis 1978 et Patrimoine Mondial Naturel depuis 1982.

**Surface(s) et statut(s) des aires périphériques:** Prolongé au Nord par la Réserve de Faune du N'zo (93.000 ha) et au Sud par la Forêt Classée de la Haute Dodo (115.000 ha), le PNT est bordé à l'Ouest et à l'Est par une zone de protection dont 66.000 ha ont reçu le statut officiel de Réserve Partielle de Faune et 18.000 ha un statut provisoire de Zone de Protection d'Aménagement. Une aire périphérique qui atteint 114.000 ha (voir Figure 1) est actuellement considérée comme une extension *de facto* du PNT, qui atteint ainsi environ 450.000 ha.

**Etat de conservation:** Le PNT est couverte d'une végétation forestière dont 200.000 ha n'ont probablement jamais été intensivement modifiés par l'homme (Bousquet, 1978). Des 114.000 ha de zones de protection, 10.000 ont été mises en culture (voir Figure 1). Jusqu'à 10 km à l'intérieur du Parc, différentes formes de braconnage sont couramment pratiquées. Le braconnage de l'ivoire s'avère maintenant plus sporadique à cause de la forte diminution du nombre d'éléphants. Sur les berges de la rivière Hana et de ses principaux affluents des activités d'orpillage sont signalées.

**Projets de développement-conservation:** Depuis 1975, plusieurs projets de recherche ont été effectués dans et aux alentours du PNT sous l'auspice du Ministère de la Recherche Scientifique ivoirien et de l'UNESCO. Depuis 1988, un projet de soutien au renforcement de mesures de protection a été mis en route par le WWF, complété en 1992 par un projet d'aménagement du Parc et de ses environs immédiats avec support financier et technique de la Coopération allemande (KfW/GTZ). Un projet d'aménagement rural d'une zone de compensation est à l'étude. Une ONG locale, "Vie et Forêt", a déjà initié des activités de développement villageois. La Fondation Tropenbos s'oriente sur les recherches à développer dans le cadre de toutes ces activités.

## 2.1 Description de la situation

### *Infrastructure*

Il n'est pas étonnant que les habitants de la région abritant le PNT citent comme premières nécessités, quand on le leur demande (*cf.* Bonnéhin, 1986, 1991), des mesures concrètes contribuant au désenclavement de leur région, telles que la réalisation d'une route goudronnée de Guiglo à Tabou, l'électrification des villages et la mise en service d'une ambulance. Cependant, malgré l'éventuelle amélioration des infrastructures, la localisation géographique du Parc National de Taï enclavant la zone rurale située sur son flanc ouest, constituera toujours une entrave au développement de cette rive occidentale et la condamne obligatoirement à une sorte de marginalisation (*cf.* DRC, 1968).

Plus généralement dans les aires de forêts denses humides, l'isolement dû à la difficulté de mettre en place et d'entretenir un réseau routier constitue une contrainte majeure dans l'élaboration des programmes de développement rural (Delaloy, 1993). Par le manque de voies de transport, l'absence de réseaux électriques et téléphoniques, l'insuffisance de structures sanitaires et éducatives, les populations, privées de surcroît de leurs droits traditionnels suite au classement, se sentent délaissées et injustement marginalisées.

Dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, le réseau routier est pourtant relativement bien développé, avec deux axes majeurs d'orientation nord-sud (dont un bitumé), deux axes majeurs transversaux (également bitumés) et de nombreux axes secondaires. Ces derniers, généralement en très mauvais état, subsistent et sont les traces de l'ancien réseau très dense de pistes forestières qui servaient à l'évacuation des grumes et ont ensuite facilité la pénétration agricole. Ce réseau relie maintenant les campements de cultures aux villages et aux principaux axes de circulation et permet l'évacuation, tant bien que mal, des productions agricoles. En période de pluie, les axes non-bitumés et les pistes forestières sont tous difficilement praticables (Bonnéhin, 1991).

### *Peuplement humain*

Aux abords du Parc on rencontre trois types d'implantations humaines:

- les populations que l'on peut considérer comme autochtones (Bété, Bakwé, Oubi, Guéré, Kouzié et Krou);
- les immigrants agricoles, venus en trois vagues successives du Nord, du Centre de la Côte d'Ivoire et des pays semi-arides limitrophes (Baoulé, Mossi et autres Burkinabé, peuples Dioula plus généralement);
- les réfugiés libériens arrivés depuis décembre 1989 dans la région située à l'ouest du Parc, suite au déclenchement d'hostilités au Libéria.

Actuellement, les populations autochtones sont devenues minoritaires; les immigrants agricoles constituant la majorité de la population riveraine. Dans les villages de la rive occidentale du Parc, les réfugiés libériens sont majoritaires. Pour l'ensemble des sous-préfectures touchant le Parc (Grabou, Taï, Buyo, Méadji, San Pédro, Grand Béréby), la population est passée de 3.200 habitants en 1965, à 88.872 en 1975 et 375.128 en 1988 (Koch, 1994; recensements de la population au cours de ces années). En conséquence, l'occupation des terres s'est considérablement densifiée, surtout à l'ouest du Parc, où le nombre d'habitants a encore doublé ces dernières années depuis l'arrivée massive de réfugiés (Bonnéhin, 1991; Baum, 1992; Kientz, 1992). Une dernière vague, d'environ 100.000 personnes, serait venue très récemment (août/septembre 1994) du Libéria après la reprise des

hostilités, pour se réfugier en Côte d'Ivoire dans la région frontalière (Danané, Toulepleu, Guiglo, Taï, Tabou).

#### *Activités de subsistance: agriculture et chasse/cueillette*

L'économie traditionnelle est basée sur une agriculture itinérante avec une période de jachère moyenne de 18 ans (De Rouw, 1991). Mais avec l'accroissement de la population et l'extension rapide des surfaces de cultures pérennes de rente, le système agricole tend vers une diminution des périodes de jachère. Le caféier, le cacaoyer, puis l'hévéa (introduit depuis 1989 en plantations villageoises) sont les principaux produits de rente. Les cultures vivrières produisent du riz, de l'igname, du manioc, du maïs et de la banane plantain. L'élevage est d'un type extensif, non intégré au système de culture.

La cueillette fait encore partie intégrante du système de subsistance des populations riveraines. Les produits sont essentiellement collectés pour l'autoconsommation par les populations autochtones, tandis que les immigrants les commercialisent sur les marchés locaux et régionaux. Dans la région de Taï, les revenus tirés des produits de cueillette sont parfois plus importants que ceux provenant de la vente du café et du cacao, du moins chez certains planteurs autochtones (Bonnéhin, 1991).

Le gibier est un produit très recherché en Côte d'Ivoire et le prix dépasse souvent celui de la viande ordinaire (boeuf, porc). Le commerce de gibier est ainsi l'un des plus florissants. Mais le braconnage (la chasse étant officiellement fermée depuis 1974 par décret présidentiel) constitue en même temps l'activité la plus funeste pour la conservation de la faune, qui se traduit par une forte diminution des effectifs d'animaux sauvages (singes, céphalophes, chimpanzés, éléphants, buffles, ...). Il convient cependant de faire une distinction entre la chasse de subsistance destinée à satisfaire le besoin local en protéines animales, et la chasse destinée à approvisionner les villes hors de la région. Il n'existe pas de chiffres sur l'importance des quantités de gibier consommées "sur place" ou "exportées".

#### *Quelques caractéristiques*

La situation autour du Parc National de Taï peut se résumer ainsi:

- la région est éloignée et relativement sous-développée, pourvue de faibles infrastructures, où les habitants, possédant peu d'alternatives, dépendent fortement de l'agriculture vivrière, et, pour les apports en numéraire, des cultures de rente, qui rapportent cependant de moins en moins à cause de la chute des prix sur les marchés mondiaux. D'autres moyens de subsistance, comme la chasse, la pêche, la cueillette, permettent de diversifier et d'enrichir les repas;
- tout accès aux ressources forestières dans la région (Parc National, Réserve de Faune, Forêts Classées) leur est interdit, ce qui limite non seulement les possibilités d'une extension des terroirs, mais également les possibilités d'acquérir un complément de revenu par la commercialisation des produits de cueillette. Et maintenant, avec l'épuisement des ressources en dehors des aires protégées, il est difficile aux habitants d'obtenir ces produits pour leur propre besoin (matériaux de construction, ustensiles, plantes alimentaires et médicinales, miel, champignons, petit gibier, etc.);
- une croissance démographique galopante, notamment avec l'afflux de migrants et réfugiés, dans un contexte de pénurie des terres arables et une surexploitation des ressources disponibles;
- une grande hétérogénéité culturelle s'exprimant dans des intérêts et aspirations différents pour l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Les immigrants, essentiellement attirés par la disponibilité des terres pour des cultures de rente, ne semblent pas intéressés à rester définitivement ou à vouloir s'intégrer dans les communautés existantes. Les réfugiés comptent

retourner un jour sur leurs propres terres au Libéria et, malgré l'existence de certains liens de parenté, n'expriment pas un grand désir d'intégration ou d'insertion dans les communautés autochtones.

#### *Activités déployées autour du Parc*

Plusieurs organismes ont mené des projets ou des activités à l'intérieur et aux alentours du Parc, particulièrement dans la sous-préfecture de Taï.

Au niveau national, il s'agissait surtout d'opérations des Ministères de l'Agriculture et de la Santé avec des activités de vulgarisation des techniques agricoles, de protection des zones forestières classées et de soins de santé primaires. Le Ministère de la Recherche a établi une station de recherche écologique à 20 km au sud de Taï.

Au niveau international, des projets de recherche et de conservation de la nature ont reçu la plus grande attention durant les dernières années ("Projet Taï" de MAB-UNESCO, Programme Tropenbos/Université de Wageningen, projet d'étude et d'aménagement touristique du Parc de la GTZ/FGU Kronberg, appui à la protection du Parc par le WWF-International). Dans le passé, la coordination de ces différentes activités était quasi-inexistante, non seulement dans le domaine scientifique, mais également dans celui du développement rural. Actuellement, différents conseils de coordination sont établis ou en voie de constitution. Depuis quelques années, un certain nombre d'ONG locales ont émergé, sur incitation extérieure et généralement en rapport plus ou moins étroit, et non explicitement déclaré, avec des activités internationales, se déroulant déjà dans la région. Ainsi ont vu le jour, les ONG "SOS-Taï" (dont les membres sont des paysans, cadres et déscolarisés), "AJACEM" (Association des jeunes de l'ancien cercle de Man) et "Vie et Forêt". La dernière était la seule à avoir développé plusieurs activités villageoises selon une approche participative, dans une zone à l'Ouest du Parc (sous-préfecture de Taï).

#### *Activités participatives*

A l'instigation de "Vie et Forêt", quelques projets ont été mis en route en 1991 dans trois villages de la partie ouest du Parc. En 1994, cinq autres villages adhèrent aux activités qui s'orientent actuellement sur:

- la création de comités de développement villageois. Parrainés par l'ONG, ces comités sont autonomes dans la gestion et le choix des activités à entreprendre;
- la construction de cases communautaires. Au nombre d'une par village, elles sont destinées à l'enseignement technique et aux premiers soins de santé. Parallèlement, un dépôt de médicaments est souvent organisé;
- la pisciculture. Dans tous les villages participants, les habitants ont creusé des étangs et reçu des alevins de *Tilapia nilotica* pour la première mise en charge. Les activités de pisciculture doivent ensuite s'autofinancer.
- les soins de santé primaires. Cette activité comprend deux volets: 1. l'installation de caisses de pharmacie villageoise, la formation "d'agents de santé" qui s'occupent des premiers soins de secours et fournissent des informations sanitaires. 2. les soins préventifs mère - enfant, la formation de "matrones" (sage-femmes) et la construction des maternités;
- la foresterie. Trois volets d'activités sont développés: (1) la création de réserves forestières villageoises. L'association "Vie et Forêt" soutient l'aménagement des forêts résiduelles proches des villages et favorise leur mise en réserve par les villageois dans un but de conservation et d'éducation. (2) l'agroforesterie communautaire. Un projet pilote de reboisement par des femmes en association avec un programme de planning familial (conseils et mise à disposition des



moyens pour l'espace des naissances et la contraception). (3) l'agroforesterie paysanne qui promeut la culture des arbres fruitiers indigènes;

- l'héliculture. Une escargotière d'essai a été construite et 25 femmes se sont inscrites pour expérimenter ce type d'élevage d'escargots géants (*Achatina spp.*);
- des centres de documentation. Dans chaque village participant, des ouvrages pratiques sur l'agriculture sont mis à la disposition des intéressés.

L'approche de l'association "Vie et Forêt" consiste à diffuser l'information aussi largement que possible sur les différentes activités qui peuvent être entreprises tout en laissant les populations libres de former des groupes de participation. Selon l'association, "la motivation pour un projet ou une activité varie d'un individu à un autre au sein d'un même groupe et d'un groupe à un autre dans le temps et l'espace". L'approche implique cependant que le processus engagé ne peut produire des résultats immédiats. Il provoquera des changements graduels, presque imperceptibles au début (Bonnéhin, 1994).

Les facteurs limitatifs à l'initiation de ce processus ont été:

- d'ordre productif, tels la limitation de terres disponibles (p.ex. peu d'immigrants possèdent des sites convenables, situés en bordure de rivière, pour l'installation des étangs de pisciculture), un manque de main-d'oeuvre et/ou de moyens financiers;
- d'ordre socio-culturel, tels des interdits culturels (les immigrants Dioula ne mangent pas d'escargots), un manque de formation professionnelle ou d'alphabétisation;
- d'ordre économique, tels le refus de courir des risques dans l'acceptation des activités novatrices, un manque de sécurité foncière (les droits fonciers des immigrants et réfugiés libériens ne sont pas établis).

### *Conclusion*

Depuis l'établissement du Parc National de Taï en 1972, peu d'actions ont été prises afin de faire comprendre aux populations l'intérêt de ce classement des terres forestières, ou pour les dédommager d'une perte de droits d'accès au territoire ancestral. A cet égard, on peut noter la faible densité des implantations humaines au moment du classement en Parc National (déjà classé comme "Parc Refuge" en 1926, ensuite devenu "Forêt Classée" en 1955) et la dominance d'une toute autre doctrine que celle qui prévaut actuellement dans la prise de décisions. L'extension de l'aire protégée à des zones périphériques en 1977, 1983 et, plus récemment, entre 1988 et 1991, a cependant été réalisée par une prise de décision unilatérale sans consultation des populations. On s'aperçoit alors que le virage engagé au niveau international par les mouvements de protection de la nature (voir Introduction) n'a pas été suivi d'effet immédiat en Côte d'Ivoire et un certain retard dans l'acceptation de cette nouvelle orientation peut toujours être observé.

Après 1991, on assiste pourtant à l'émergence d'une certaine volonté politique d'associer les populations locales aux actions de gestion d'espaces forestiers et de conservation de la nature. Elle s'avère inéluctable; d'une part, à cause de l'énorme pression démographique qui s'est développée au cours des dernières décennies, par l'afflux de migrants cultivateurs de caféiers et cacaoyers et ensuite par la venue de réfugiés libériens; d'autre part, par la plus étroite collaboration avec des organisations internationales voulant soutenir les projets répondant à la nouvelle éthique d'intégration.

Cette association des activités de développement aux actions de conservation du Parc vient d'acquiescer une nouvelle dimension avec l'établissement d'un programme de développement rural pour les communes avoisinantes mis sur pied par la coopération allemande. Malgré les importants efforts qui vont sans doute être déployés dans les années à venir, il s'agira cependant d'actions isolées. Elles ne réussiront pas, vraisemblablement, à établir une véritable intégration tant que l'on refusera à autoriser les populations à se servir des ressources forestières pour l'obtention de produits faisant cruellement défaut dans certains secteurs autour du Parc. Un exemple en est donné par le refus récent d'autoriser les villages V1 à V6 de couper un arbre, destiné à la construction d'une case communautaire, dans la zone périphérique de protection (Kadel, 1994). Cette autorisation aurait pourtant permis de renforcer le lien entre actions de conservation et de développement et été l'occasion d'expliquer aux populations qu'une certaine utilisation limitée, contrôlée et réglementée pourrait être envisager à l'avenir, mais en faisant preuve d'une volonté de réduire leurs récoltes à un taux biologiquement soutenable et pour des produits considérés comme socialement indispensables. Peut-être qu'une telle voie de coopération entre populations et gestionnaires d'une aire de conservation reste encore à imaginer dans le contexte du Parc de Tai?

### 3. ENQUETE SUR LA SITUATION DANS D'AUTRES FORETS PROTEGEES EN AFRIQUE ET MADAGASCAR

#### 3.1 L'approche suivie

L'étude est réalisée en deux étapes. La première, présentée ici, a réuni les informations bibliographiques existantes sur la gestion et l'aménagement des parcs et réserves forestières qui s'orientent sur une participation active des populations locales. Lors de la seconde étape, l'objectif est d'expertiser, sur le terrain, les activités participatives des 3 à 4 projets les plus prometteurs, identifiés au cours de l'étude bibliographique. Par intégration de toutes les informations, une proposition de quelques principes directeurs sera finalement formulée pour une participation plus active des populations à l'aménagement et à la gestion du Parc National de Taï.

Différentes sources d'informations ont été exploitées au cours de l'étude. Après un premier inventaire global des informations déjà disponibles auprès de la Fondation Tropenbos, une demande d'informations a été lancée par courrier électronique. Différentes banques de données bibliographiques ont été consultées et une recherche bibliographique par mots-clefs (sujets et aires géographiques) a été effectuée dans les systèmes informatiques CAB, AGRIS, AGRICOLA, ASFA, SCISEARCH et AGREP. Ceci a permis d'obtenir un premier aperçu des projets et activités en cours dans la région et d'effectuer une présélection des projets les plus intéressants d'après les critères de durée des activités, du mode de gestion participative et d'utilisation durable des ressources naturelles.

Pour les projets ainsi sélectionnés, la recherche d'informations a été approfondie. Les contacts et entretiens avec des personnes disposant d'informations récentes (rapports annuels, évaluations périodiques) se sont multipliés au cours de cette phase de l'étude (visites auprès des institutions et centres de recherche néerlandais et étrangers) et par l'intermédiaire de l'appel lancé par courrier électronique.

#### 3.2 Aire géographique de l'étude

La région forestière humide du continent africain a été retenue comme principale zone méritant notre attention dans l'étude comparative des approches dites "participatives". D'une part, parce que le Parc National de Taï, point de départ et ultime objectif de l'étude, y est localisé. D'autre part, parce que les expériences africaines d'aménagement et de gestion des parcs et réserves forestières par participation des populations locales n'ont jusqu'ici pas reçu d'attention particulière dans les compilations d'informations que nous avons pu consulter. La spécificité de la situation africaine: politiques forestières, régimes fonciers, traditions culturelles, caractéristiques des écosystèmes forestiers, mobilité des populations, disponibilité des ressources et produits recherchés, nous a par ailleurs conduit à nous limiter à ce continent.

Dans l'aire de répartition actuelle des forêts denses humides en Afrique, les exemples identifiés dans la zone centrale "perhumide" s'avèrent cependant peu nombreux (p.ex. Korup National Park au

Cameroun et le Parc National de Kahuzie-Biega au Zaïre). Nous nous sommes donc principalement orientés vers le recueil d'informations concernant les sites de conservation identifiés dans des pays situés en marge de la zone forestière humide (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Nigéria, Rwanda, Burundi, Sierra Leone, Guinée, Ghana, Togo, etc). Les nombreuses activités développées dans ce domaine à Madagascar (voir p.ex. Von Loebenstein *et al.*, 1993) nous a conduit à inclure ce pays dans notre étude. Les activités constatées dans la zone forestière de Côte d'Ivoire, notamment sur les sites de la Forêt Classée de Bossématié, des Parcs Nationaux de la Marahoué et d'Azagny, et des forêts côtières de Fresco, n'ont pas été décrites ici. Elles sont relativement récentes et bien connues des responsables du projet de conservation à Taï.

### 3.3 Classification des études de cas

Les exemples que nous décrivons par la suite ont été classés selon la durée des actions participatives. Ainsi le chapitre 4 traite des projets dont la durée excède 5 ans (mis en route au milieu des années 80), que nous avons arbitrairement décrit comme "expériences significatives". Le chapitre 5 réuni les projets plus récents, fin des années 80, début des années 90.

## 4. EXPERIENCES D'APPROCHE PARTICIPATIVE SIGNIFICATIVES

### 4.1 Le Parc National de Korup au Cameroun

Le Parc National de Korup, très connu comme “aire de forêt dense humide la plus ancienne d’Afrique”, est un des projets de conservation de forêt tropicale le plus cité et le plus avancé en Afrique Centrale. Dès son implantation, il a été accordé une place importante au développement rural des zones périphériques, en tant que complémentaire des actions de conservation et de gestion durable des ressources forestières naturelles. La participation des populations locales y est considérée comme une condition essentielle pour assurer la pérennité du Parc.

#### **Fiche sommaire**

*Pays:* Cameroun

*Nom officiel de l'aire protégée:* Korup National Park

*Année d'établissement:* 1986

*Surface et statut de l'aire forestière protégée:* Korup National Park a été créé par décret présidentiel en 1986. Le KNP renferme une surface de 118.000 ha de forêt dense humide.

*Surface(s) et statut(s) des aires périphériques:* L'aire dans laquelle se déroulent les activités du projet est plus grande que le Parc, incluant une zone tampon à la périphérie et un ‘support zone’ autour de celle-ci (Figure 2). L'aire du projet atteint ainsi approximativement 350.000 ha.

*Etat de conservation:* La forêt dense humide à l'Ouest de Korup a été détruite ou considérablement perturbée, à l'exception toutefois d'une aire contiguë au Nigéria, le Parc National d'Oban Hills (encore en création), et les grands mammifères y ont, par conséquent, pratiquement disparu. L'aire isolée de Korup, qui, quant à elle, a été peu perturbée par l'homme, représente un site de refuge forestier datant du Pléistocène (60 millions d'années) et contient quelques 3000 espèces animales et végétales (Wicks, 1992). Six villages, hébergeant au total quelques 750 personnes, sont implantés encore à l'intérieur. Les habitants de ces enclaves ont une attitude positive à l'égard d'une éventuelle évacuation, à condition toutefois qu'ils reçoivent un nouveau village desservi par une route (Richardson, 1993). Des plans d'évacuation ont été établis, mais la question est devenue très “sensible” (la construction d'une route également) et, de plus, les fonds pour l'ensemble de l'opération ne sont plus disponibles.

*Projets de développement-conservation:* L'objectif principal du ‘Projet Korup’ est d'assister le Gouvernement camerounais à protéger et aménager convenablement le Parc National. Le projet vise à assurer la conservation du Parc par des activités de développement durable qui fournissent à la population locale des alternatives pour la chasse et la cueillette. Le plan d'aménagement se propose de promouvoir, en coopération avec la population, différentes formes d'agriculture, d'agro-foresterie et de petit élevage dans une zone tampon de 300.000 ha. Le WWF, la Communauté Européenne, la Coopération Allemande (GTZ), le Wildlife Conservation International/USAID et le Gouvernement du Cameroun sont impliqués dans le projet.

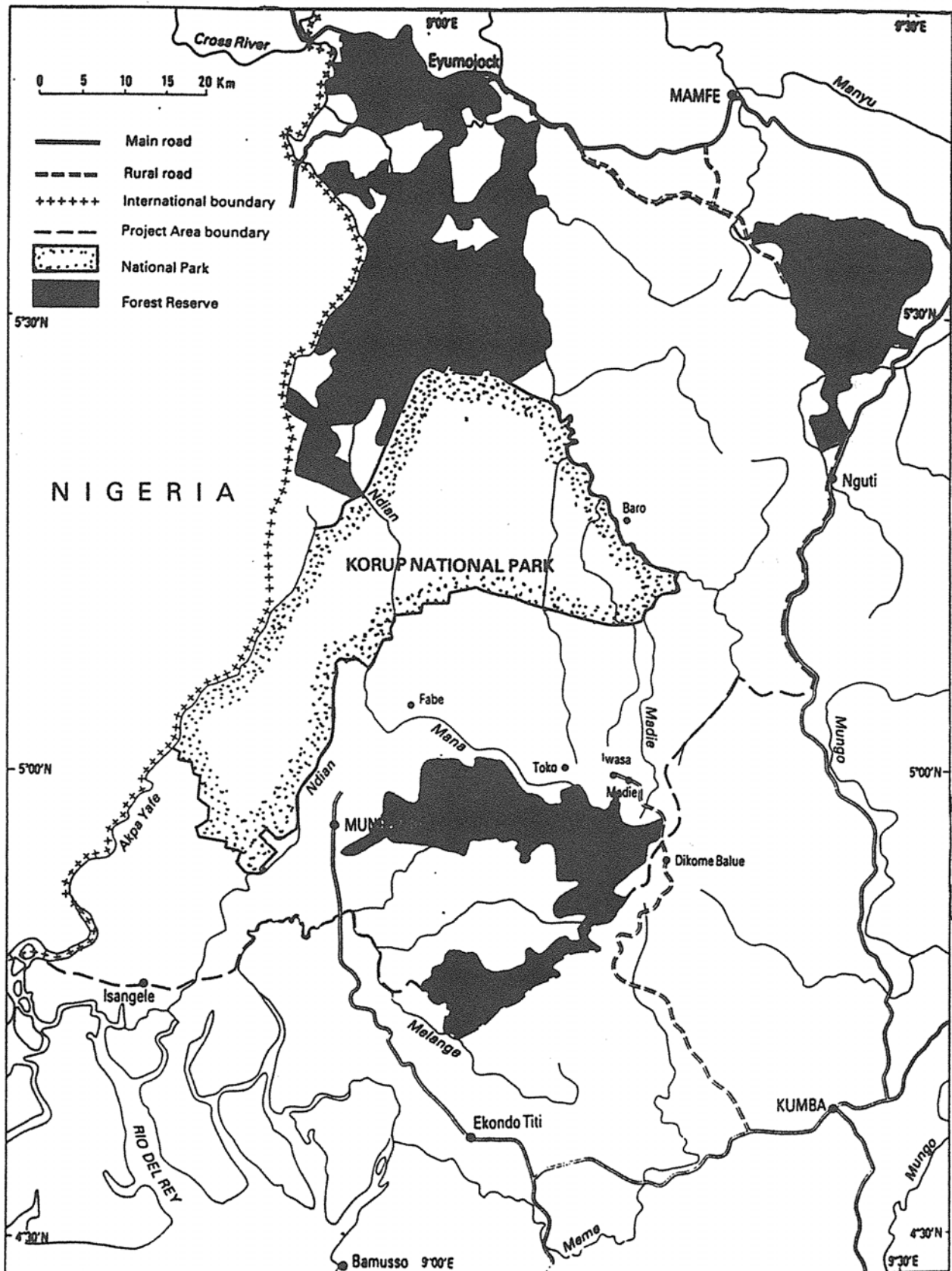


Figure 2 Korup National Park en Cameroun (d'après WWF, 1994)

### *Description de la situation*

L'aire du projet (approximativement 350.000 ha) est habitée par environ 27.000 personnes, réparties sur quelques 100 villages, dont six villages se trouvent à l'intérieur du Parc et 27 villages n'en sont distants que de 3 kilomètres (voir Figure 3).

Les principales activités économiques sont basées sur la culture de produits de rente (cacao, café) et de subsistance (manioc, igname, banane, maïs). D'autres activités importantes concernent la chasse, l'orpaillage et le ramassage des produits forestiers non-ligneux. Une des plus graves menaces pour la faune du Parc est le braconnage. Comme le précise Mr Agoons, "education officer" du Parc: "si l'on chasse pour la marmite, ce n'est pas un problème, mais si c'est pour de l'argent, c'est un grave problème". Beaucoup de paysans ont recours à la chasse pour obtenir de l'argent. Les 750 personnes habitant à l'intérieur du Parc chassent annuellement environ 12.000 animaux, l'équivalent de 450 tonnes de viande (Panoscope, 1991), vendues dans les villes du Cameroun ou au Nigéria. La demande de "viande de brousse", importante et constante, rapporte un bon prix. Les autres revenus, ceux du cacao et café, se sont par contre détériorés après la chute des cours mondiaux. La chasse illégale n'est pas uniquement pratiquée par les populations locales, mais aussi par des ressortissants nigériens.

### *Activités déployées*

Le projet de conservation-développement comporte plusieurs volets:

Un volet d'aménagement et de coordination comprenant:

- le développement du Parc
  - Surveillance et protection en vue de réduire les activités illégales à l'intérieur. Un système de bonification des poursuites réussies est introduit en juin 1994. En août 1994, 21 personnes en possession du gibier ont été appréhendées. La plupart des braconniers sont relâchés après confiscation de l'animal chassé. Des campements de braconniers situés à l'intérieur du parc sont détruits.
  - Développement du tourisme. Seize agences de voyage ont été contactées. Deux seulement ont répondu favorablement et manifestent l'intention d'inclure des visites du Parc à leurs programmes. Le tourisme intérieur a cependant considérablement diminué ces dernières années à cause des émeutes à Bakassi, et suite à une diminution d'intérêt du tourisme international pour des destinations en Afrique. Les visites touristiques resteront limitées, sauf si le projet de Korup peut bénéficier d'initiatives du Gouvernement afin d'améliorer les conditions générales favorisant le développement du tourisme au Cameroun.
- le développement rural et intégré de la zone tampon. Les activités prévues pour 1994 incluent:
  - Le développement des infra-structures (centres d'habitation, pistes forestières, etc.)
  - La relocalisation de sept villages qui se trouvent à l'intérieur ou près du parc;
  - L'assainissement (latrines à l'école d'Abat, puits à Basu)
  - Le développement des systèmes agricoles
    - Agriculture (fermes de multiplication et groupements de paysans)
    - Petit élevage (volailles, lapins, pisciculture)
    - Système de crédit (tontine)
  - La foresterie et l'aménagement des ressources naturelles (réserves forestières de Nta-Ali, Eyomojock, Rumpi Hills)

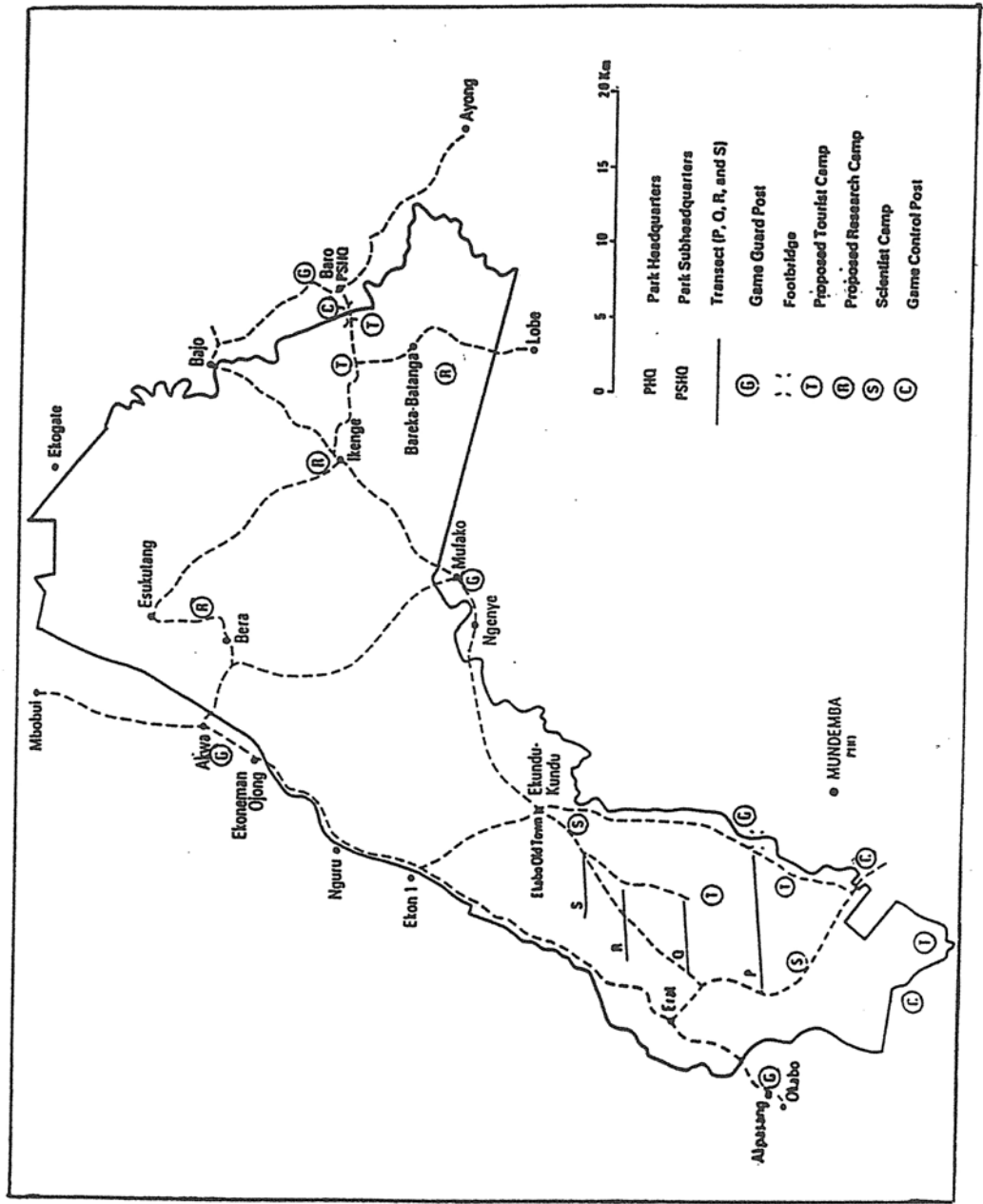


Figure 3 Korup National Park en Cameroun (d'après Moorehead et Hammond,



- l'éducation environnementale, information et formation des agents. L'objectif est de faire participer la population à tous les aspects du Projet et de l'informer sur ses évolutions. Les activités comprennent:
  - La construction des centres éducatifs
  - L'approvisionnement en livres et journaux
  - La formation des agents et des villageois (l'artisanat)
  - Le programme de sensibilisation à la conservation
- l'inventaire biologique, la recherche scientifique (étude de lianes du genre *Ancistrocladus*, susceptibles de fournir un remède au SIDA).

#### *Bilan conservation-développement*

Les activités de surveillance et de protection du Parc ont été renforcées. Plusieurs braconniers ont été appréhendés et poursuivis. Cet aspect répressif a provoqué beaucoup de résistance parmi la population et aussi parmi la gendarmerie nationale qui a dernièrement refusé de poursuivre les braconniers. Plusieurs villages se sont montrés hostiles et peu coopératifs avec le personnel du projet. Les villageois de Meka ont ainsi interdit à un agent de développement rural l'accès à la réserve forestière de Rumpi Hills. L'explication de cette attitude des villageois a été fournie par le projet de Korup: elle réside dans le fait que les villageois comprennent mal les objectifs que le projet veut atteindre.

La présence de six villages à l'intérieur du Parc constitue un handicap, voire une "incommodité" pour les objectifs de conservation de cette aire naturelle. La question de déplacement de villages est très "sensible", aussi bien pour les villageois que pour les bailleurs de fonds, qui ne semblent guère disposés à contribuer à la construction de nouvelles routes. La construction d'une route est parfois vue par ces donateurs comme une menace. Elle peut contribuer à la destruction de la forêt. En outre, les coûts de l'aménagement des routes sont très élevés.

Les villageois sont disposés à déménager, à condition qu'on mette à leur disposition un nouveau village, dans un endroit où la terre est fertile, pourvu d'équipements sanitaires et éducatifs, et qu'on aménage une route d'accès les reliant à d'autres villages. Le village d'Erat a même engagé un avocat pour que ses intérêts soient reconnus et défendus. Les villageois de Bera, Eskutan et Ikengé étaient préparés à déménager vers un site à 8 km de la limite du Parc. Cependant, avant qu'ils aient pu le faire, les "élites" (anciens villageois influents installés en ville) sont intervenus, contestant que les villages soient déplacés du territoire des ancêtres au territoire d'une autre ethnie. Ils ont proposé un autre site, qui n'était cependant pas approuvé par le projet à cause des problèmes d'accès et d'absence de terres fertiles.

A cause de tels problèmes "sensibles", aucun village n'a encore été déplacé. Depuis, des commissions de relocalisation ont été formées dont font partie quelques villageois élus. La construction d'une route qui reliera Mundemba et Isangele est envisagée et facilitera le déplacement des villages d'Erat et d'Ekon I.

Le Gouvernement camerounais ne s'est pas beaucoup soucié des projets de déplacement des villages. Pour cette raison, la population pense que c'est le projet qui veut les déplacer et non pas le Gouvernement. En plus, le Gouvernement n'a pas envisagé de mesures de dédommagement des villageois (par manque de fonds prévus à cet effet). Ceci n'arrange pas les choses.

Les activités agricoles n'ont pas encore dépassé le stade expérimental, aussi est-il actuellement difficile de dire si ces activités s'avèrent prometteuses.

### *Conclusion*

Le projet de développement intégré de la zone tampon n'a pas réussi à réellement intégrer la conservation du Parc avec le développement de sa zone périphérique. L'accent est surtout mis sur la protection par l'intermédiaire d'une surveillance répressive du braconnage. Les activités de développement se trouvent encore au stade expérimental et n'ont pas encore fourni d'alternatives réelles pour les sources de subsistance que procure la forêt. En outre, la population n'associe pas la conservation aux activités de développement déployées en périphérie. Le Gouvernement camerounais, n'ayant alloué que peu de fonds pour ce genre d'activités, ne s'est pas beaucoup manifesté. Aussi, des décisions et actions entreprises pour conserver le Parc de Korup ne sont pas associées aux yeux des populations locales comme la manifestation d'une plus grande volonté gouvernementale. Cette situation a abouti à une méfiance générale de la part de la population vis-à-vis du projet. En outre, les villageois ne semblent souvent pas comprendre pourquoi la forêt et sa faune doivent être préservées. Ainsi un villageois témoigne: "je sais que c'est de la forêt dense humide, mais je ne connais pas bien les forêts denses humides. Je ne comprends pas pourquoi je ne peux pas habiter ici, je ne comprends pas pourquoi je ne peux pas y chasser. Les occidentaux me l'ont expliqué beaucoup de fois, mais je ne les comprends pas." (Richardson, 1993).

Cette incompréhension, voire cette méfiance, montre également que la population ne se considère pas comme partenaire à part entière. Le programme d'éducation, focalisé sur "la participation de la population à tous les aspects du projet", s'est limité à des activités de sensibilisation et d'information, qui ne suffisent apparemment pas à éveiller l'intérêt de la population à une participation plus active.

Les activités de développement du tourisme n'ont pas apporté les résultats escomptés. Le nombre de visites a même diminué au cours du projet. Ceci indique clairement que dans les actions de conservation de la forêt dense humide on ne peut escompter sur des activités touristiques importantes afin de créer d'autres sources de revenus pour les populations riveraines. Les perspectives d'un (éco)tourisme s'avèrent même très maigres, compte tenu des difficultés de vision et d'observation des animaux dans ce milieu, de la conjoncture et d'un désintéressement général des touristes pour les destinations en Afrique.

### *Documents consultés*

- Amadi, R.M. (1993). Harmony and conflict between NTFP use and conservation in Korup National Park. Rural Development Forestry Network Paper 15c, Summer 1993, pp. 21-28.
- Gartland, S. & H. Macleod, éd. (1987). Proceedings of the workshop on Korup National Park. Mundemba, N'dian Division, South-West Province, Republic of Cameroon. WWF-IUCN Project 3206.
- Government of Cameroon (1989). The Korup Project: Plan for developing the Korup National Park and its support zone. Ministry of plan and regional development WWF-N, Community of the EC, ODNRI, 1989.
- Moorehead, R. & T. Hammond (1992). An assessment of the rural development work of the Korup National Park Project. WWF (UK) CARE Britain, CARE International Cameroon.
- Panoscope (1991). Community Plan for Korup Park. Panoscope 22 Janvier: 18.
- Reid, G. (1989). Fishes of the rainforest. Geographical magazine, Feb. 199, pp. 44-47.

- Richardson M. (1993). Wrestling with the preservation of the Korup Rain Forest. *Our Planet*, 5(4): 4-7.
- Shimoda, K. (1989). National Parks and sustainable development, a case study of the Korup Project in Cameroon. University of Tsukuba, 873427.
- Wicks, C. (1992). Korup Project. In: Sayer, J.A., Harcourt, C.S. & N.M. Collins (Eds). *The conservation atlas of tropical forests. Africa*, p. 118. WCMC, IUCN, Cambridge. McMillan Publishers, Basingstoke.
- Wood, K. (1990). Meeting the conservation challenge: the Korup Project. *Rural Development in Practice*. Vol 2(1): 25-26.
- WWF Report (1994). Programme manager's quarterly report, July-September 1994. WWF Korup Project, project no. CM0008/EU Project No. FT.AFR.92.01. WWF Panda House, Cambridge.
- WWF Report (1991). Annual report of activities July 1990 - July 1991, Rural Development Adviser, Mundemba.
- WWF Evaluation Report (1992). Korup National Park Project Cameroon 1992. WWF, Panda House, Cambridge.
- WWF Report (1992). WWF Korup Project Managers report July 1987 - June 1992. WWF, Panda House Cambridge.

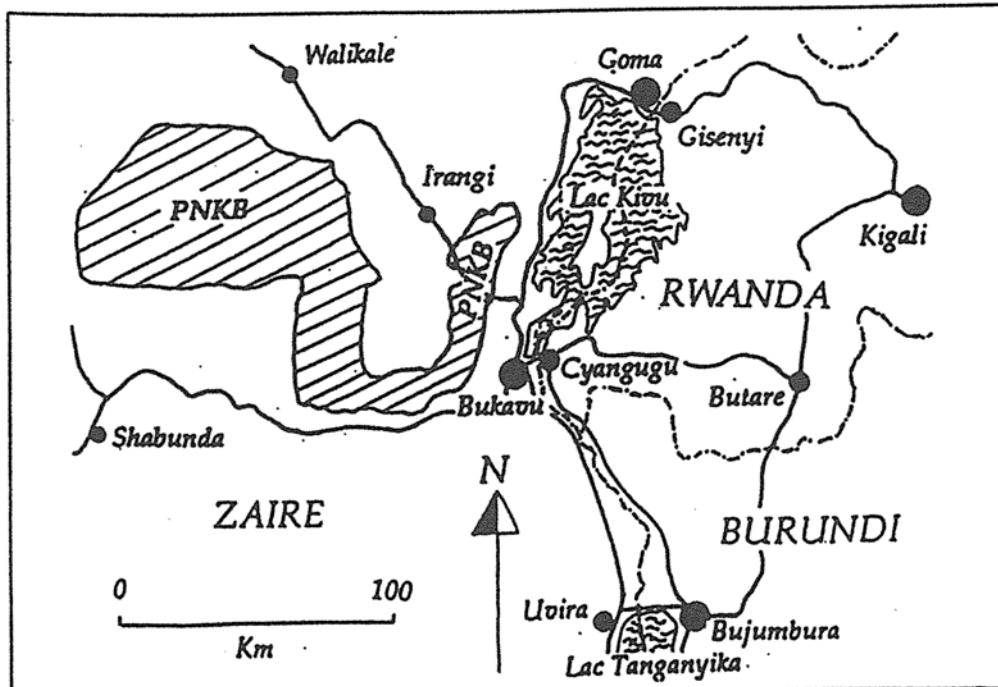
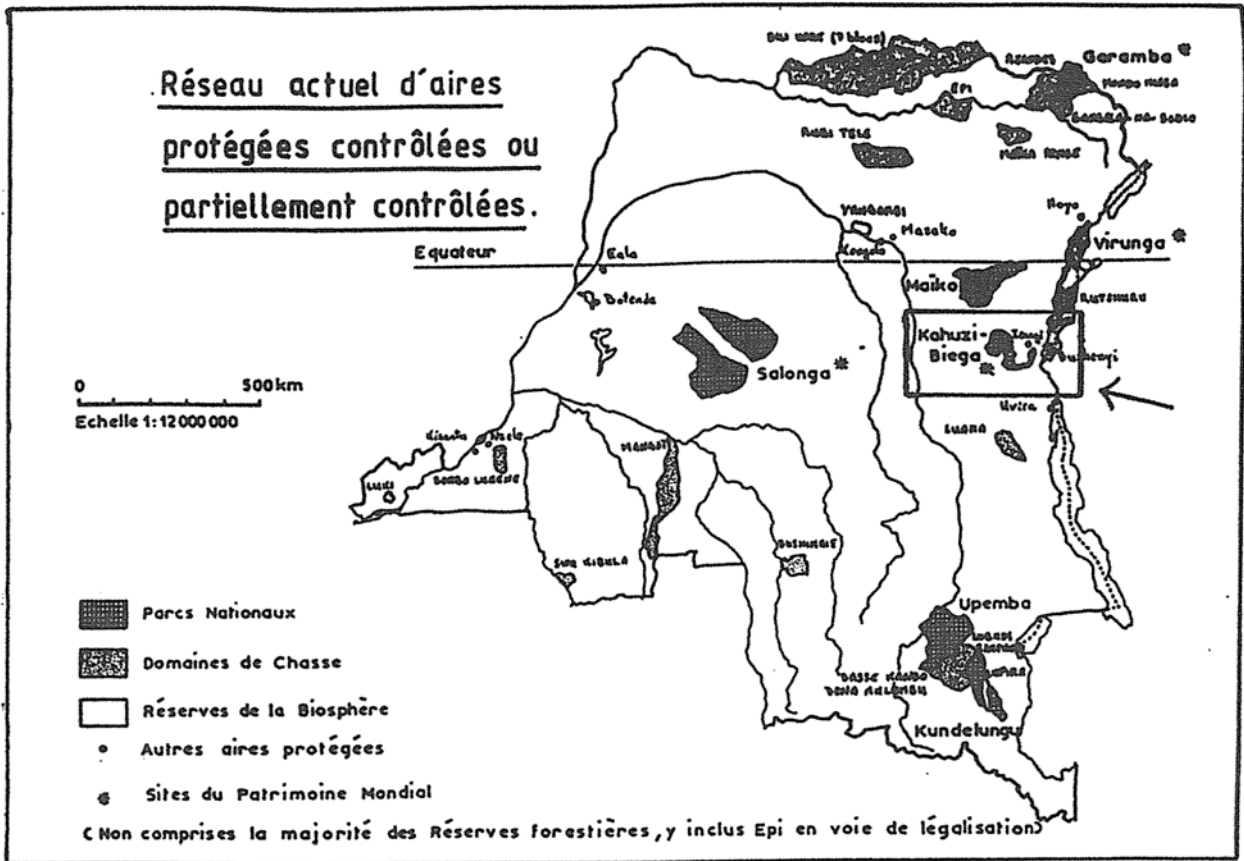


Figure 4 Parc National de Kahuzie-Biega (PNKB) en Zaïre (d'après Byombuka, 1991; von Richter, 1991)

## 4.2 Le Parc National de Kahuzi-Biéga au Zaïre

“Le Zaïre, dont la superficie est de 2,3 millions de km<sup>2</sup>, ne compte environ que 35 millions d’habitants. Comme la population urbaine constitue déjà 40% de la population totale, la densité moyenne de la population, qui est de 15 habitants par km<sup>2</sup>, est encore plus faible dans la plupart des zones rurales. Le Zaïre est un pays forestier encore très peu aménagé. L’importance de la destruction annuelle des forêts ne s’élève, selon l’inventaire dressé par la FAO en 1980, qu’à 0,2% (alors qu’elle est de 5,8% en Côte d’Ivoire). Les conditions sont donc, dans l’ensemble, favorables au maintien des ressources naturelles. Le premier Parc National a été créé en 1925. Au cours de ces dernières décennies, le Zaïre est parvenu à déclarer de grandes superficies de son territoire national comme zones naturelles réservées aux forêts, à la chasse ou à la protection de la nature. Actuellement, 8% de la superficie totale du Zaïre sont occupés par des Parcs Nationaux, gérés par l’Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (IZCN). Jusqu’à présent au Zaïre, la conservation de la nature allait de pair, dans la plupart des cas, avec l’exclusion de toute présence humaine dans la zone sous protection” (Ellenberg, 1992).

### Fiche sommaire

*Pays:* Zaïre

*Nom officiel de l’aire protégée:* Parc National de Kahuzi-Biéga

*Année d’établissement:* Réserve forestière depuis 1938, le Parc National de Kahuzi-Biéga (PNKH) a été créé le 30 novembre 1970.

*Surface et statut de l’aire forestière protégée:* Avant sa création, la superficie était d’environ 60.000 ha. En 1970, elle est portée à 600.000 ha en ajoutant la partie ouest de 540.000 ha. Les deux parties sont reliées par un couloir étroit. Le PNKH est inclus dans la liste du patrimoine mondial naturel de l’UNESCO (UICN, 1990).

*Surface(s) et statut(s) des aires périphériques:* En cours de création.

*Etat de conservation:* Il n’a pas encore été possible de réaliser un inventaire complet de la faune et de la flore. Même les aires de répartition des gorilles et des éléphants ne sont pas exactement connues. La densité de la population humaine est très élevée près de la frontière est (voir Figure 4). Cette densité décroît vers l’ouest bien qu’elle reste relativement importante le long de la route. Le couloir étroit, quelquefois large de seulement 11 km qui relie les deux parties, est spécialement menacé. L’extension des défrichements est ressentie comme une menace sérieuse. Environ 20.000 personnes habitent à l’intérieur du Parc. Dans le cas où elles accepteraient d’être déplacées, le problème se pose de trouver des sites d’accueil convenables.

*Projets de développement-conservation:* Il n’existe pas de plan d’aménagement proprement dit. Cependant un projet intégrant la conservation et le développement rural est en place depuis 1985 dans le cadre de la coopération zaïro-allemande (IZCN/GTZ). La première phase (1985-1988) concernait l’assistance au fonctionnement du Parc, le développement du tourisme (vision de gorilles) et la sensibilisation des populations et administrations locales à l’intérêt d’un Parc National. Ce projet était essentiellement un programme de conservation.

Après 1990, une approche plus orientée vers le développement rural avec la participation de la population riveraine a été développée par l’engagement d’un sociologue qui rassemblait des informations sur la population. Sur la base de ces données, des petits programmes de développement rural se sont développés, avec des activités dirigées vers l’amélioration des infrastructures (écoles, ponts, centres sanitaires etc.). Il a été recommandé que l’extension des activités touristiques dans la partie orientale montagneuse du Parc devrait s’accompagner d’une plus grande participation des communautés rurales, sans qu’il soit précisé de quelle manière (UICN, 1990).

A cause de la crise politique au Zaïre et la diminution consécutive des activités du projet, peu de données sont actuellement disponibles sur l’évolution des actions. Mais la relation entre les agents forestiers chargés de la protection du Parc et la population locale semble s’être améliorée. Ainsi on peut supposer que les menaces, qui mettaient la pérennité du PNKH en danger, aient vraisemblablement diminué.

### *Description de la situation*

Les activités économiques principales de la région sont l'agriculture de subsistance et de rente, la chasse de subsistance et de commerce, le braconnage (pour l'approvisionnement local ou pour le commerce de viande et le "grand" braconnage pour l'ivoire), l'exploitation du bois et l'exploitation minière (cassitérite et or). En 1987, pendant une période de 6 semaines, 46.000 kg de "viande de brousse" étaient vendus aux alentours du PNKH (à Bukavu, voir Figure 4; Von Richter, 1991). Bien que certaines populations aient été déplacées du PNKH, toutes ne sont pas encore évacuées. En outre, il y a des frictions entre l'IZCN et les populations riveraines à cause de limites peu ou pas matérialisées. Les dégâts causés aux cultures par la faune du Parc constituent une autre source de conflit.

La protection du Parc par les autorités s'effectuait *manu militari*, par un corps de gardes paramilitaire. Leurs opérations, conduites d'une manière parfois trop agressive, n'ont pas contribué à créer une atmosphère de confiance.

Autour du Parc, plusieurs ONG (36 en mai 1992: Von Loebenstein *et al.*, 1993) ont des activités. Bien que celles-ci soient très importantes pour la conservation du PNKH par leur capacité d'intégrer les aspects de développement, il y a certains éléments qui mériteraient plus d'attention. Premièrement, les activités s'étalent sur trop de domaines techniques et se déroulent sur une aire géographique beaucoup trop vaste. Deuxièmement, les activités déployées par cette multitude d'ONG se chevauchent. A cet égard, on peut donc estimer qu'il y a un manque de coordination. Plus généralement, les ONG manquent de personnel compétent, capable de poursuivre des actions qui ne sont pas toujours en accord avec celles des autorités. Cependant, les ONG remplissent souvent un rôle que celles-ci ne sont pas à même de poursuivre dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture et de la santé publique. Fortes de l'estime que ces actions leur apportent, les ONG se permettent de critiquer les actions du projet de conservation, soit pour pouvoir monter davantage en estime auprès des populations, soit parce que leurs organisations tirent elles-mêmes un certain profit de l'exploitation des ressources du Parc (Von Loebenstein, 1993).

### *Activités déployées*

Les activités du projet IZCN/GTZ consistent à:

- Fournir un appui au maître d'oeuvre et au gestionnaire du PNKH par l'amélioration des équipements, la formation du personnel et des cadres, l'aide aux travaux de délimitation;
- Mettre en place des actions de développement d'écotourisme, par exemple, par l'amélioration des infrastructures d'accueil;
- Promouvoir la recherche scientifique par l'établissement des collaborations entre des universités étrangères et des institutions locales de recherche dans les domaines d'études socio-économiques, biologiques, cartographiques et autres;
- Sensibiliser les différents groupes cibles par la production et la diffusion d'une revue, "Kacheche", de l'émission hebdomadaire télévisée "La Nature et Nous", par l'organisation de séances de projection de diapositives et de films, de visites hebdomadaires d'élèves d'écoles secondaires de Bukavu, de circuits organisés pour les élus locaux et les représentants des départements de Bukavu, par la fondation d'une association locale de conservation ("le Club des Amis de la Nature");
- Elaborer des mesures de développement pour les zones périphériques. Sous la responsabilité d'un sociologue rural des dialogues avec les populations riveraines et celles de l'intérieur du PNKH

sont entamés pour mieux cerner les conflits et les possibilités de collaboration. En plus des micro-projets ont débutées: adduction d'eau, vulgarisation des cultures de maraîchage et des arbres fruitiers, sondages pour la promotion de la pisciculture.

#### *Bilan de conservation - développement*

Selon von Richter (1991), le PNKH devrait pouvoir dégager des bénéfices directs et indirects plus importants pour la population locale, en lui transférant une partie de la responsabilité dans le domaine du développement et de l'aménagement des aires protégées. Cette approche demande cependant une définition des aires de conservation en zones "à usage multiple".

Les résultats préliminaires semblent encourageants, mais sont limités par:

- L'incapacité du personnel de l'IZCN de changer d'idées vis-à-vis des pratiques classiques de la conservation;
- Les effectifs insuffisants de personnel motivé et qualifié. La formation du personnel en place a jusqu'ici toujours été caractérisée par un enseignement trop axé sur l'acquisition de qualités dans la mise en pratique des lois de protection;
- Le manque de l'intégration d'une planification régionale et une stratégie de conservation;
- Un manque de fonds (*cf.* Von Richter, 1991).

Byombuka (1991) a en outre noté que la participation populaire semble avoir été limitée à la phase d'exécution du projet. Il y aurait eu trop tendance à demander aux gens d'exécuter les activités déjà prévues dans le cadre du projet. Quant à l'identification et la planification, les bénéficiaires sont souvent laissés à l'écart. La participation est souvent réduite à sa seule dimension utilitaire, économique, c'est-à-dire, qu'on a trop recours à la participation populaire que dans le cadre des performances physiques liées aux activités.

Schaeffer (1991) énonce "qu'on peut, bien sûr, avoir des doutes si le projet, à travers des mesures de développement, arrivera à asseoir l'acceptation et la reconnaissance d'une légitimité pour un Parc où les populations riveraines n'ont, au moment de sa création, pas été consultées ni dédommagées". Cet auteur a analysé la pression sur les ressources du PNKH et en a tiré quelques conclusions:

Dans la partie la plus accidentée, certaines communautés ont défriché des terres à l'intérieur du Parc en les tenant cachées derrière les limites visiblement intactes, tandis que d'autres ont profité du fait que celles-ci n'étaient pas clairement établies pour installer des champs. Cette invasion est le résultat d'une pénurie des terres cultivables, d'une baisse des rendements et d'une faible fertilité des sols dans cette région.

Dans le "couloir" du Parc, les habitants estiment ne jamais avoir cédé les terres et s'opposent résolument à reconnaître l'existence du Parc, car son extension n'a pas fait l'objet de consultation préalable avec le pouvoir coutumier.

Dans la partie sud-ouest, région très reculée et difficilement accessible, l'existence du PNKH n'est, en général, connue que depuis peu de temps par les autorités et la population. Deux groupes de villages se retrouvent ici sur le territoire du PNKH, et une grande partie de la population y possède des champs. Or, la création du Parc est considérée par les populations concernées comme un affront et une humiliation et elles estiment qu'on leur demande de renoncer à leurs propres ressources sans aucun dédommagement et pour des raisons incompréhensibles. Les populations ont le sentiment que leurs intérêts sont négligés au profit du Parc et de sa faune.

Cependant, un petit succès a pu être noté dans la collaboration avec les populations riveraines de la partie sud-ouest où plusieurs projets (réaménagement d'une route, appui aux infrastructures médicales ...) ont pu être réalisés, ainsi instaurant un climat de confiance.

#### *Conclusion*

Les populations n'ont pas été consultées au début des activités; ce n'est que récemment qu'un sociologue rural a pu entamer des dialogues avec les populations riveraines et avec celles de l'intérieur du Parc afin d'identifier les conflits et les possibilités de collaboration. Les activités entreprises ne relient pas vraiment le développement à la conservation du Parc. Cependant la population semble quand-même avoir bénéficié de ces activités. Beaucoup d'attention a été donnée aux aspects d'éducation et de sensibilisation. Il serait intéressant de savoir si ces activités ont réussi à changé l'opinion de la population vis-à-vis du PNKH.

#### *Documents consultés*

- Byombuka, S. (1991). Participation populaire, clé du développement. Dans: Actes de la consultation nationale des O.N.G. du Zaïre, document en préparation de la CNUED, Bukavu.
- Ellenberg, L. (1992). Comparaison de la zone tampon du Selous Game Reserve (Tanzanie) avec celle du Parc National Kahuzi-Biéga (Zaïre). In: Compte rendu séminaire sur l'aménagement intégré des forêts denses humides et des zones agricoles périphériques. A.P. Vooren, W. Schork, W.A. Blokhuis et A.J.C. Spijkerman (éds), pp. 285-294. Tropenbos Series 1, La Fondation Tropenbos, Wageningen.
- Schaeffer, J. (1991). Aspects sociaux de la protection du parc national de Kahuzi-Biega. Dans: Actes de la consultation nationale des O.N.G. du Zaïre, document en préparation de la CUNED, Bukavu.
- Steinhauer-Burkart, B. & J. Schaeffer (1992). Conservation du Parc National de Kahuzi-Biega (Zaïre) par le Développement des Zones Alentours. In: Compte rendu séminaire sur l'aménagement intégré des forêts denses humides et des zones agricoles périphériques. A.P. Vooren, W. Schork, W.A. Blokhuis et A.J.C. Spijkerman (éds), pp. 278-284. Tropenbos Series 1, La Fondation Tropenbos Wageningen.
- UICN (1990). La Conservation et Ecosystèmes forestiers du Zaïre. Basé sur le travail de C. Doumenge. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, x + 242 pp.
- Von Loebenstein, K., Trux, A. & T. Welte (1993). Compensation and reconciliation of interests in the field of buffer zone development. Volume I. Experiences, Implications, Recommendations. Volume II. Case studies from Asia and Africa. GTZ, Eschborn.
- Von Richter, W. (1991). Problems and Limitations of Nature Conservation in Developing Countries; A Case Study in Zaïre. Proceedings of the International and Interdisciplinary Symposium 'Tropical Ecosystems'. W. Erdelen, N. Ishwaran, P. Müller eds. Saarbrücken Germany.

### 4.3 Réserve de la Biosphère de Mananara-Nord au Madagascar

“La protection des milieux naturels à Madagascar par une approche classique a montré son manque d'efficacité. Récemment la prise de conscience des décideurs a favorisé l'émergence de divers concepts cherchant à concilier le développement et la protection en focalisant les actions prioritaires sur “l'homme” et en tentant de mettre ces actions de développement au service de la conservation. Dans ce sens, le projet de Mananara est un test pour mettre au point les concepts de la Réserve de la Biosphère dans le contexte malgache actuel” (Albignac *et al.*, 1992).



## Fiche sommaire

*Pays:* Madagascar

*Nom officiel de l'aire de protection:* Réserve de la Biosphère de Mananara-Nord

*Année d'établissement:* 1989

*Surface et statut de l'aire protégée:* 23.000 ha de Parc National terrestre, éclaté en trois unités (Ivontaka-Nord, Ivontaka-Sud, Verezanantsoro) et un Parc National marin de 1.000 ha (île et récif de Nosy Antafana).

*Surface(s) et statut(s) des zones périphériques:* Une Zone Tampon de Protection, d'une superficie totale de 20.000 ha, renferme les trois parties du Parc terrestre et couvre Antanambe et Mananara-Nord au nord et sud du Parc marin. Une zone dite à usages multiples d'une superficie d'environ 110.000 ha s'étend de la rivière Anoye à la vallée de la Sandrakazy et la rivière Mananara et renferme le Parc terrestre et la zone tampon. Les limites de la zone tampon ne sont pas matérialisées et ne représentent aucune réalité pour les populations locales. Les limites du parc terrestre sont matérialisées par l'ouverture d'une layon périphérique.

*Etat de conservation:* La réserve contient le plus grand bloc de forêt humide de basse altitude protégée à Madagascar et constitue notamment l'habitat de 7 espèces de lémuriers (dont le aye-aye). Les aires de protection sont touchées par l'agriculture itinérante ("tavy": riz pluvial sur brûlis). Un front pionnier agricole s'est développé au nord et au sud-est de l'aire de Verezanantsoro et sur Ivontaka-Sud. Ivontaka-Nord est déjà presque entièrement grignoté. La chasse de subsistance, pratiquée par piégeage et à la fronde, touche notamment les lémuriers. Des matériaux de construction, du bois de feu, du miel et des plantes alimentaires (palmiers) et médicinales sont collectées.

*Projets de développement-conservation:* Le projet de conservation-développement intégrés a démarré en octobre 1988 sous l'auspice de l'Unesco. Avec un financement PNUD et en coopération avec les ONG Médecins du Monde, Sampan'Asa Fampondrosoana FJKM, le Centre St. Joseph et l'Agence Adventiste d'Aide et de Développement, il tente de renforcer la conservation des parcs terrestres et marin et de promouvoir un développement intégré multiforme dans la zone "à usage multiple". Des opérations de recherche biologique sont prévues. Le projet est actuellement dans une phase de réorientation après une première période quinquennale. Le financement PNUD étant arrivé à terme, une contribution financière du Gouvernement néerlandais est à l'étude.

### *Description de la situation*

D'abord érigées en Forêts Classées par un décret de mars 1965, les trois aires de forêts résiduelles de Ivontaka-Nord, Ivontaka-Sud et Verezanantsoro sont incluses en juillet 1989 dans une Réserve de la Biosphère couvrant une zone de 140.000 ha (Figure 5). L'approche MAB-UNESCO qui vise le développement durable d'un espace rural comportant quelques "noyaux" de l'écosystème naturel est ici testée. Cette Réserve de Biosphère "héberge" 40.000 personnes, avec à l'intérieur essentiellement des essarteurs pratiquant la culture de riz pluvial sur brûlis ("tavy") et en périphérie des cultivateurs de riz irrigué installés dans les bas-fonds bien drainés et des cultivateurs de produits agricoles de rente comme la girofle, la vanille et le café.

L'agriculture extensive sur brûlis exerce une pression considérable sur la forêt intacte et la grignote petit à petit. L'intérieur de la réserve n'est desservi par aucune piste et les deux routes existantes à l'extérieur sont en mauvais état, ce qui constitue une contrainte pour la commercialisation des produits agricoles et l'approvisionnement de la région. Le climat peut être considéré contraignant à cause des cyclones qui, régulièrement, occasionnent des dégâts importants aux routes et ponts, aux habitations, aux plantations et surtout aux rizières de bas-fonds.

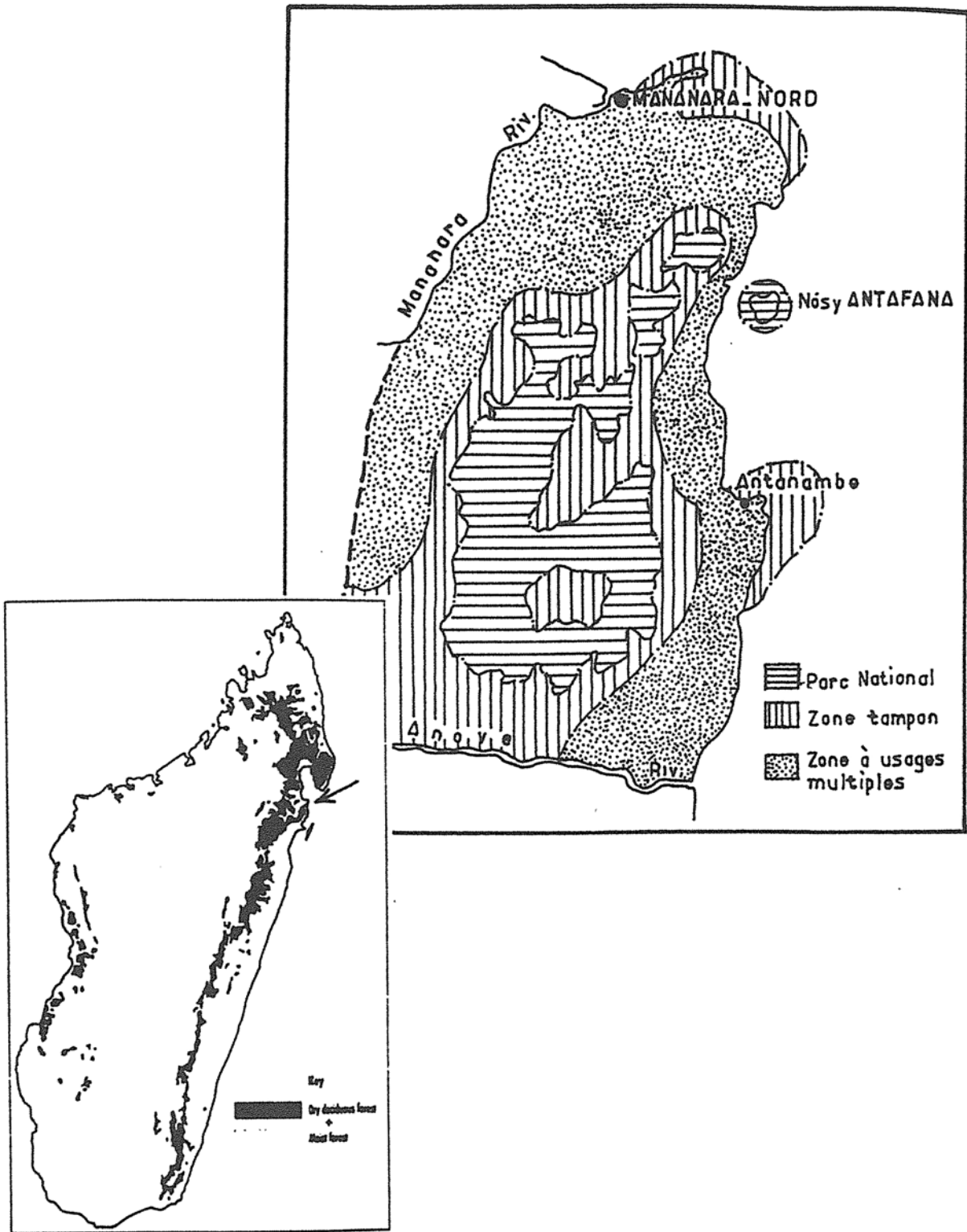


Figure 5 Réserve de la Biosphère de Mananara-Nord en Madagascar (d'après Albignac *et al.*, 1992; Sayer, 1991)

Le projet de développement rural vise à créer des alternatives à l'essartage par l'augmentation des surfaces du riz irrigué, l'amélioration des rizières existantes et de leur rendement, le développement du petit élevage. Ces activités correspondent aux principales préoccupations des paysans identifiées après enquêtes. L'approche se base sur une participation de la population dans le choix des actions, l'exécution des travaux et la non-gratuité des aides matérielles (fournies à prix coûtant ou à crédit). Dans le rapport annuel de 1993 une évaluation de ces activités est présentée que nous reproduisons ici (Ramangason, 1993):

#### *Participation de la population*

Dans la mesure du possible, toutes les activités du projet cherchent à intégrer la population afin d'assurer une programmation par la base et de stimuler fortement "l'autodéveloppement". Ainsi, tous les desiderata émanant des populations stipulent leur apport: matériaux, main d'oeuvre. L'expérience nous a appris que cette approche participative, en se basant sur la prise de responsabilité, mérite un intense travail de sensibilisation et d'animation.

Il est constaté que cette approche, par conflit et "non-prise" de responsabilité par les bénéficiaires, devient parfois un marchandage entre le projet et la population. Ce qui n'est, bien évidemment, pas son but.

Cela se comprend. En effet les travaux de type communautaire comme: la réhabilitation d'écoles, d'infrastructures routières, demandés aux populations dans le cadre de cette approche, sont souvent mal compris du fait qu'ils étaient auparavant effectués par les services de l'Etat. Donc la population considère que ces travaux doivent être réalisés par celui-ci, ou, en cas d'impossibilité par le projet et non par eux-mêmes.

#### *Coopération avec des groupements*

La mise en place des groupements facilite les actions du projet et peut assurer la pérennisation des interventions. La plupart des paysans n'ont ni les moyens, ni la connaissance nécessaire pour s'organiser. Ainsi le projet a d'abord structuré les groupements par des activités de formation et de responsabilisation de chaque membre. Ensuite un système de petits crédits ruraux a été mis en place pour permettre aux groupements d'accéder aux moyens matériels qui leurs font défaut.

Mais dans certains cas, l'installation de ces groupements se heurte à la méfiance des paysans. Certains ont peur de partager la responsabilité pour le remboursement des crédits et ne veulent pas s'inscrire, tout en souhaitant être membre à part entière. D'autres ont encore à l'esprit les mauvaises expériences de la "coopérativisation".

Toutefois les groupements instaurés actuellement (pêcheurs, femmes), malgré certaines imperfections, laissent espérer une continuité des activités entreprises après la fin du projet de soutien.

#### *Pérennisation des actions par la non-gratuité des aides matérielles*

Pour les actions de vulgarisation auprès des paysans, l'encadrement technique est fourni gratuitement, alors que l'aide matérielle est cédée au prix coûtant, voire à prix subventionné si nécessaire. Pour inciter la participation, un système de vente-location a été mis en place dans un premier temps qui, à terme, permet aux paysans des possibilités d'achat. D'autre part, les divers cours de formation

(agriculture, élevage, pêche, éducation, reboisement) étaient donnés sans indemnisation des participants. Le Projet s'était fixé de fournir comme appui aux intéressés des repas collectifs conformément aux coutumes locales lors des travaux communautaires. On écartait ainsi les "chercheurs d'indemnités" qui ne s'intéressaient pas vraiment à la formation en tant que telle et ceci permettait également de concentrer les efforts sur les paysans motivés.

Des contrats de partenariat avec la population cible et les services publics furent initiés. Dans l'ensemble, ces contrats fournirent des résultats satisfaisants malgré quelques problèmes liés à l'instabilité sociale du pays. Par contre, les relations avec les services publics souffrent d'une certaine incompréhension: le projet prône le partenariat, alors que certains services publics demandent des indemnités pour chaque prestation.

En outre, pour le volet agriculture, la restriction du personnel de la ZOVA (Zone de Vulgarisation Agricole) n'a pas permis d'assurer l'encadrement nécessaire dans certaines zones de la réserve.

Toutefois, ces expériences ont montré qu'une sensibilisation de ces services est nécessaire afin que chacun ne considère pas le projet uniquement comme "pourvoyeur d'indemnités".

#### *Priorité des sites*

Le principe était de concentrer les activités dans la zone de pression, c'est-à-dire en périphérie des Parcs, dans le but d'attirer les gens qui se trouvent à l'intérieur, mais le danger serait d'attirer d'autres paysans vers ces zones. En outre, la présence quasi-permanente des agents dans la réserve a entraîné la transposition du phénomène de défrichement en dehors de la réserve. Le projet est géographiquement et financièrement trop restreint pour pouvoir intervenir également dans ces zones plus éloignées. Il devrait chercher des collaborations avec d'autres organismes qui peuvent compléter son programme. Ainsi, il est souhaitable d'initier d'autres activités de type Développement Rural Intégré hors réserve pour protéger la richesse forestière de l'autre partie du Fivondrana, (ex. Forêt Classée de Kambolaza), qui est de plus en plus menacée par l'intensification des défrichements.

Le projet cherche à renforcer les activités qui permettent aux paysans d'augmenter ou bien de diversifier leur revenus d'une manière durable vis-à-vis des ressources naturelles, avec la vulgarisation de nouvelles techniques (agriculture, pêche, élevage), des petits crédits ruraux (femmes, pêcheurs) et d'autres activités. Mais vus les difficultés économiques du pays et l'enclavement du site, les impacts sur l'économie de cette région ne peu être que limité.

#### *La protection du Parc terrestre et du Parc marin*

Selon le décret 89/216 du 25 septembre 1989 toutes activités à fin économique pouvant détruire la nature sont interdits dans le Parc National. Or, le parc terrestre continue d'être défriché. Un survol en avion montre la présence de poches de défrichements encore récentes. Les paysans n'ont pas quitté le parc mais continuent leur culture itinérante sur brûlis. D'après notre analyse c'est à cause:

- d'un manque de terrains de cultures ou la mauvaise valorisation et répartition de ceux-ci;
- de l'insuffisance de l'encadrement technique. Le projet ne pouvant prétendre encadrer tous les gens qui travaillent dans le parc;
- de l'attente d'une sortie générale de ceux qui travaillent dans le parc;
- de l'exhortation de certains politiciens (lors des propagandes) à encourager les gens à rester dans le parc.

La sortie volontaire de ces gens ne saurait être envisagée sans sensibilisation des décideurs et la création de meilleures conditions de vie. Or, l'année 1993 a été une période trouble à l'échelle nationale et, pire, le niveau de vie de la population a encore été à la baisse. Aussi, dans la zone à usage multiple, le défrichement continue de sévir, malgré les peines d'emprisonnement encourues.

La sécheresse de cette année a cependant alarmé la population et beaucoup de monde a lié ce phénomène à la disparition de la forêt. Ainsi, une sensibilisation "providentielle" a renforcé les actions du projet.

Pour le parc marin, la situation est aussi médiocre. En l'absence de gardiens et l'approvisionnement en carburants à Mananara, il y a toujours des actes illégaux à Nosy Antafana: utilisation des matériels non réglementaires, destruction de l'habitat, etc. Ici aussi, le parc est une zone plus riche du fait de sa protection par rapport à la zone littorale. Sa protection constitue une difficulté. La baisse du pouvoir d'achat a empiré la situation.

Le renforcement de la formation des pêcheurs pour la pêche au large, accompagné d'une extension des crédits accordés pour des équipements adéquats doit y remédier.

#### *Conclusion*

Après 5 années d'existence, le projet est bien implanté dans la région. La connaissance du terrain, les expériences et résultats acquis, les relations concrètes avec la population, les services publics et autres organismes constituent des facteurs favorables pour assurer une cohérence entre les différentes activités et les objectifs principaux du projet.

Mais, il faut remarquer que les impacts du projet, quoiqu'importants, laissent encore à désirer. La pratique de la culture itinérante sur brûlis, détruisant la forêt, et l'exploitation non-durable des ressources marines continuent. En plus, la régression économique et sociale de la population de la région est encore loin d'être rattrapée par les effets du projet. Cette année, la sécheresse a sensibilisé un peu plus la population. Mais, pour combien de temps?

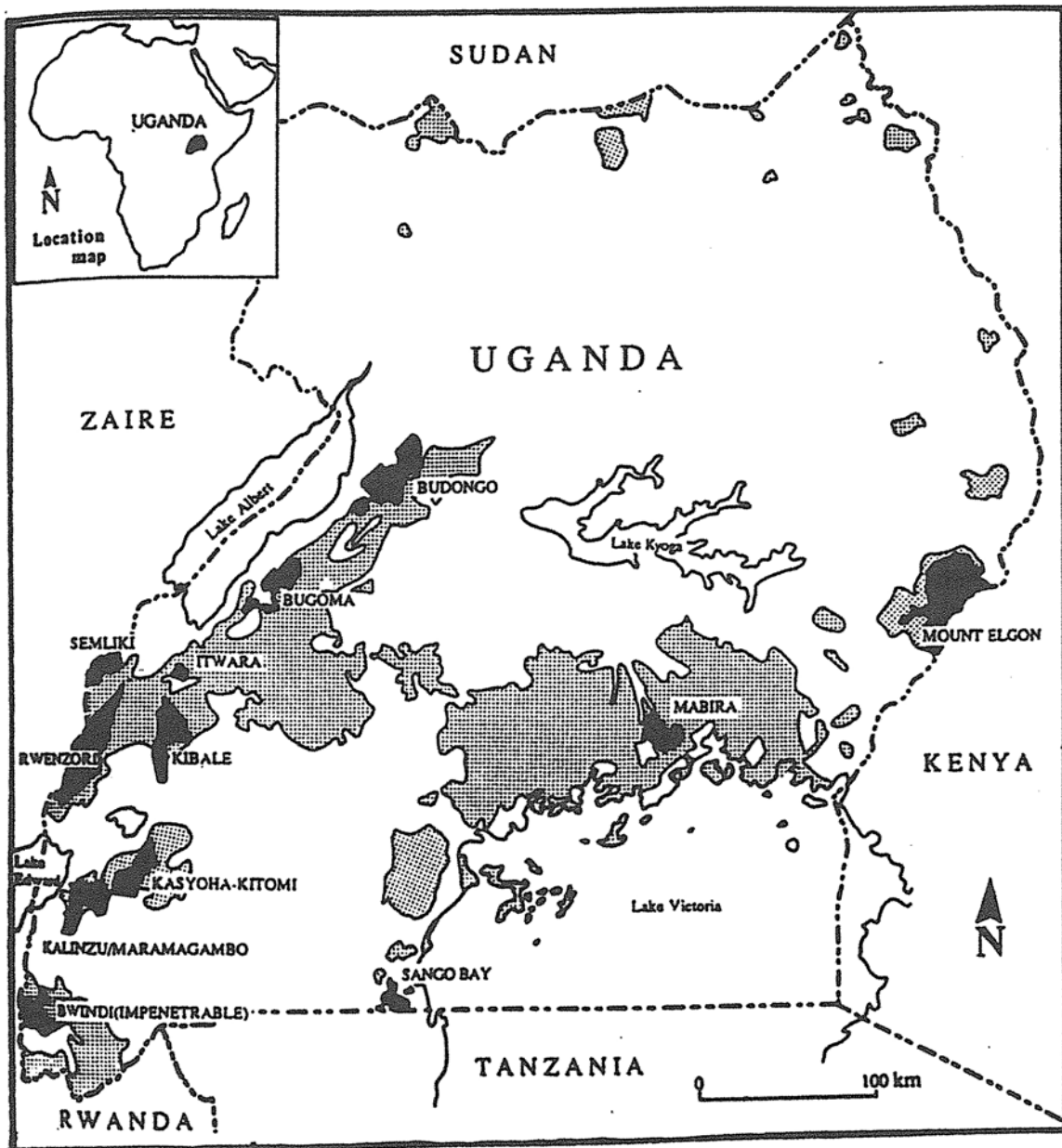
Il est certain qu'un renforcement du projet et l'élaboration d'un Plan d'Aménagement du Territoire sont indispensables pour pouvoir réaliser des changements favorables et durables (Ramangason, 1993).

#### *Documents consultés*

Albignac, R. & B. Bousquet (1992). Programme pilote d'aménagement d'une réserve de la biosphère à Madagascar. Recherche d'une méthode de conservation qui intègre le développement. In: Eco-développement des communautés rurales pour la conservation de la biodiversité. Tome 2 Mananara Nord. Unesco-MAB/PNUD.

Albignac, R., Ramangaso, G.S., Andriatsafara, S., Rakotonirina, V.S. & S. Ramaromanga (1992). Rapports du Projet, septembre 1988 - mars 1992. Conservation des écosystèmes naturels. Opération pilote d'éco-développement des communautés de base. In: Eco-développement des communautés rurales pour la conservation de la biodiversité. Tome 1 Rapport de synthèse. Unesco-MAB/PNUD.

- Bédel, J. (1993). Réflexions pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement de la réserve de la biosphère de Mananara-Nord. Rapport de mission pour le projet UNESCO/PNUD MAG/88/007: Programme de conservation des écosystèmes naturels. Projet pilote d'éco-développement des communautés de base. UNESCO, PNUD.
- Hadley, M. (1994). Linking conservation, development and research in protected area management in Africa. *Unasylva* 45 (176): 28-34.
- Nicoll, M.E. et O. Legrand (1989). Madagascar: revue de la conservation et des aires protégées. WWF, Gland.
- Ramangason, G.S. (1993). Rapport Annuel 1993. Projet Biosphère: Conservation des écosystèmes naturels Mananara-Nord. Projet PNUD/UNESCO/MEADR/DEF/ANGAP. Document PNUD, Antananarivo.



Noire = Parc  
 Gris = Forêt

Figure 6 Les Parcs Nationaux de Kibale et Semliki en Ouganda (d'après UICN, 1993)

## 5. INITIATIVES RECENTES, INTENTIONS DE GESTION PARTICIPATIVE

### 5.1 Les Parcs Nationaux de Kibale et Semliki en Ouganda

#### **Fiche sommaire**

*Pays:* Ouganda

*Nom officiel des aires protégées:* Kibale National Park et Semliki National Park.

*Année d'établissement:* 1993

*Surfaces et statuts des aires forestières protégées:* D'abord classées comme Réserves Forestières, les deux forêts sont érigées en Parcs Nationaux en novembre 1993. La superficie du Parc National de Kibale (PNK) est 56.000 ha et du Parc National de Semliki (PNS) 21.900 ha.

*Surface(s) et statut(s) des aires périphériques:* -

*Etat de conservation:* La forêt de Kibale a été exploitée pour le bois entre 1950 et 1985. Du café sauvage a été cueilli longtemps, cependant les revenus ont diminué considérablement ces derniers temps. La forêt est aussi utilisée par la population pour la récolte de produits forestiers non-ligneux et des cultures agricoles, installées illégalement, existent à l'intérieur de la forêt, couvrant approximativement 10.000 ha.

A Semliki, les Pygmées habitant la forêt ont été évacués en 1993 par l'Eglise des Adventistes du Septième Jour, qui avait mis à leur disposition des habitations et des champs déjà mis en culture. Cependant, quelques Pygmées, n'étant pas cultivateurs et se faisant un revenu avec le tourisme sont retournés en forêt. Les solutions ne sont pas faciles à envisager pour ce groupe désireux de rester en forêt, et ne devraient pas être imposées de telle manière.

*Projets de développement-conservation:* De 1988 à 1990, le projet du Ministère de la Protection de l'Environnement et de l'UICN, un projet intitulé 'Projet de Développement Durable et de Conservation Forestière' et financé par l'aide bilatérale du Gouvernement norvégien a été mis en place au Mont Elgon et dans les Réserves Forestières de Kibali et Semliki (voir Figure 6). En 1991, après que le Gouvernement norvégien a décidé de se concentrer sur le Parc National du Mont Elgon, le Gouvernement néerlandais (DGIS) et l'UICN ont entamé un projet pour les deux nouveaux Parcs Nationaux, Kibale et Semliki.

#### *Description de la situation*

Les problèmes les plus importants vécus par les populations riveraines de Kibale et de Semliki sont:

- un manque de terres cultivables, d'eau, d'infrastructures, de facilités sanitaires;
- une pauvreté générale et des faibles taux d'alphabétisation;
- la destruction des cultures par des animaux sauvages;
- divers pathogènes de cultures;

#### *Activités déployées*

Le premier projet couvrant les deux Parcs s'abordait à ces problèmes de la manière suivante. Le "Programme de Reboisement de la Forêt de Kibale" a tenté de canaliser les bénéfices obtenus par la conservation de la forêt vers les communautés riveraines et d'améliorer l'expertise dans l'aménagement de la forêt au niveau local et national. Ce projet a commencé avec l'objectif



d'explorer les attitudes des populations vis-à-vis de la forêt et de l'utilisation des ressources. Les données provenant de cette recherche ont servi pour asseoir un programme d'éducation basée sur l'information concernant le devenir de la forêt de Kibale. Le projet comportait des volets d'éducation environnementale, de reboisement, et d'agro-foresterie. Il a apparemment été bien reçu par la population locale (Kamstra, 1994).

En outre, il y avait un programme de développement du tourisme. La population du village de Bigodi a été assistée par un volontaire du Peace Corps pour la mise en place de ce type d'activités. Le projet a réussi à fournir des revenus et de l'emploi. Quelques anciens braconniers ont été employés et quelques villageois ont développé des activités hôtelières, ou se sont spécialisés dans l'approvisionnement en nourriture et autres produits. Les femmes paraissent plus intéressées que les hommes, mais n'ont pas été engagées directement. La réaction de la population a été très positive. Néanmoins, le projet dépendait beaucoup de moyens externes.

L'objectif du projet UICN/DGIS des Parcs Nationaux de Kibale et Semliki, mis en place en 1991, est exprimé par son intitulé: "Conservation de la Diversité Biologique et des Processus Ecologiques des Parcs Forestiers de Kibale et Semliki par la Promotion d'un Aménagement Durable des Ressources". Les activités sont réparties en deux grands groupes: celles qui se déroulent à l'intérieur des Parcs et les activités en dehors.

Les premières concernent le reboisement, la plantation d'arbres sur les limites de démarcation, la maintenance des aires reboisées, la plantation de pare-feu vert et l'aménagement de pépinières.

Les menaces les plus importantes et immédiates viennent des populations en périphérie des Parcs. Le projet a commencé ses activités dans les zones limitrophes. Il a été décidé de ne pas démarrer les activités de développement avant que des sondages socio-économiques aient été effectués. On a été apparemment conscient de l'importance de vérifier certaines présomptions avant la mise en route de la phase d'exécution. Priorité a été donnée à une collecte de données pouvant aider à déterminer les groupes cibles et le genre d'activités à entreprendre. Tous les activités de développement devraient cependant être directement liées à la conservation des ressources forestières. Le premier groupe cible étant la population habitant dans un rayon de 5 km autour des Parcs, les activités d'éducation, de formation, de vulgarisation et de sensibilisation y ont débuté. Une simple action d'éducation des populations riveraines n'aurait pas suffi, même si la compréhension de la population aurait pu en bénéficier.

Comme le niveau de vie est très faible, les populations n'ont actuellement pas les moyens de changer leur mode de vie. Les activités sont pour cela axées sur une augmentation des revenus, en espèces ou en nature, pour qu'elles soient capables de changer leur mode d'utilisation de l'environnement.

A cette fin, les activités suivantes sont, ou seront, développées:

- aménagement des pépinières communautaires. Les plantes seront vendus aux paysans. Quelques centaines de semis sont fournies gratuitement comme introduction ou promotion auprès des paysans, en les informant du prix coûtant;
- promotion des foyers améliorés. L'introduction de ces foyers a été très appréciée et les 50 premiers ont été rapidement installés;
- api- et pisciculture;
- conservation des eaux et des sols;
- cours d'éducation environnementale pour les écoles primaires;

- formation des guides et développement du tourisme;
- utilisation des produits non-ligneux par des femmes (extraction de l'huile de palme et des fibres). Les autorités des Parcs forestiers ont accordé l'autorisation de collecte sous réserve de la délivrance d'un permis.
- élevage;
- lutte intégrée contre les pathogènes de cultures;
- diversification des cultures;
- agro-foresterie.

### *Conclusion*

Comme les activités du projet d'UICN/DGIS n'ont été initiées que récemment, il n'y a pas encore de résultats concrets. Quelques conclusions peuvent cependant déjà être tirées.

Bien que les responsables soient conscients du fait que les populations riveraines doivent être étroitement impliquées dans le processus de la conservation des deux Parcs, ils se sont concentrés sur le déploiement d'activités de développement dans les zones périphériques. Ils ne parlent pas d'une véritable participation des populations riveraines; celles-ci ne sont pas associées à la gestion des forêts, et ne se sentent pas responsables dans la gestion des activités et des ressources locales. La population locale est en quelque sorte considérée par le projet comme une "source d'informations utiles"; elle est consultée pour sa perception des parcs, l'usage des produits sortant des forêts, ses besoins et ses problèmes socio-économiques concernant les ressources naturelles et d'éventuelles solutions pour résoudre ces problèmes.

Une distinction explicite a été faite entre des activités qui se déroulent à l'intérieur des Parcs et celles aux alentours. Il ne peut donc être question d'une véritable "intégration" des actions de développement destinées à l'amélioration du niveau de vie des populations riveraines et des actions de conservation des Parcs. Les activités déployées en forêt se limitent au reboisement, à la maintenance des aires reboisées, au contrôle des feux de forêts et au marquage des limites par des plantations d'arbres. Ces activités ne sont cependant pas axées sur le développement des populations riveraines.

Seul le ramassage de quelques produits forestiers non-ligneux par les femmes ayant une permission spéciale peut être considérée comme une activité "intégrée". Elle est intéressante comme exemple pour le Parc National de Taï. Nombre de questions restent pour l'instant sans réponses. Quelles femmes ont reçu un permis, et pour combien de temps? Quels produits peuvent être ramassés en forêt?

Les résultats obtenus par d'autres activités pourraient éventuellement s'avérer d'un certain intérêt pour la situation à Taï.

### *Documents consultés*

Howard, P.C., 1991. Nature Conservation in Uganda's Tropical Forest Reserves. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, RU. xvii + 313 pp.

Kamstra, J., 1994. Protected Areas; towards a participatory approach, Comité Néerlandaise d'UICN, NOVIB, Amsterdam.

UICN/Department of Environmental Protection Uganda 1993. Annual Report 1993, Kibale and Semliki Conservation and Development Project. Fort Portal Uganda.

## 5.2 Réserve Forestière de Bwindi en Ouganda

### Fiche sommaire

*Pays:* Ouganda

*Nom officiel de l'aire protégée:* Bwindi Forest Reserve

*Année d'établissement:* 1932

*Surface et statut de l'aire forestière protégée:* 32.100 ha classées comme "Forest Reserve".

*Surface(s) et statut(s) des aires périphériques:* -

*Etat de conservation:* La forêt contient une importante population de gorilles de montagnes (300 individus). L'accès à la forêt est très difficile, l'exploitation mécanisée du bois impossible, cependant l'exploitation artisanale y est couramment pratiquée (illégalement). L'extraction d'or a employé 100-200 personnes. Environ 60-120 personnes entrent dans la forêt chaque jour pour ramasser des produits non-ligneux.

*Projets de développement-conservation:* Le projet de conservation de la forêt de Bwindi ("la forêt impénétrable") a commencé en 1986. Soutenu par le WWF-US, à la fin de la première période de 4 ans (1986-1990) ce projet de conservation a réussi à former une équipe de gardes qui a maîtrisé les pratiques de braconnage, pâturage, abattages du bois et orpaillage. CARE et USAID ont initié des activités de développement rural dans la zone périphérique.

### Activités déployées

Le projet "Développement-Conservation" déploie des activités autour de la forêt de Bwindi (voir Figure 6). CARE International en Ouganda et le WWF ont développé un programme destiné à l'intégration du développement rural et à la conservation des ressources forestières dans les Districts de Kabale et Rukungiri en Sud-Ouest Ouganda. Les activités concernent l'amélioration de l'utilisation des terres, l'introduction d'une agriculture durable, de l'agro-foresterie et de l'éducation environnementale. La zone périphérique de la forêt "impénétrable" a été divisée en 26 parties, chacune comptant environ 500 familles rurales. Chaque partie est supervisée par deux conseillers en agro-foresterie, qui ont reçu une formation en agriculture durable, agro-foresterie et éducation environnementale. Les conseillers assistent les paysans et donnent des conférences et réunions dans des églises. Ils s'adressent aussi aux femmes; en outre ils préparent un communiqué tous les trois mois.

### Conclusion

Le projet "Développement par Conservation" part du principe que la population est bénéficiaire si la conservation de la forêt est assurée, ce qui est très optimiste. Les besoins de la population locale par rapport à la nécessité de conserver la forêt ne constituent cependant pas un problème simple comme l'indique le nom du projet ("forêt impénétrable").

Le système de conseillers ruraux paraît fonctionner, bien que les résultats de cette approche ne soient pas encore connus. Il sera d'autant plus intéressant de savoir quels effets il a eu sur l'instauration d'un climat de confiance et l'attitude que la population a développé à l'égard du projet. Il permettra également de savoir si les paysans ont adopté des méthodes culturelles améliorées.

#### *Documents consultés*

- Butynski, T. (1992). The impenetrable forest conservation project. In: Sayer, J.A., Harcourt, C.S. & N.M. Collins (Eds.). The conservation atlas of tropical forests. Africa. p. 266. IUCN/WCMC-MacMillan Publishers, Basingstoke.
- Mfanefo, S. (1992). Oegandese boeren profiteren van bescherming gorillawoud. Panda No 3, mars 1992, pp. 14-15.

### 5.3 Montagnes d'Usambara Est en Tanzanie

#### **Fiche sommaire**

**Pays:** Tanzanie

**Nom officiel de l'aire protégée:** East Usambara Forest Reserve

**Année d'établissement:** 1986

**Surface et statut de l'aire forestière protégée:** Environ 25.000 des 32.000 ha des Montagnes d'Usambara Est sont encore couvertes de forêts, dont 16.000 ha sont désignées comme Réserves Forestières et 9.000 ha sont d'accès libre.

**Surface(s) et statut(s) des aires périphériques:** -

**Etat de conservation:** Jusqu'en 1986, les forêts des Montagnes d'Usambara ont été exploitées pour les essences commerciales par le Sikh Saw Mills (avec l'assistance de la coopération finlandaise, FINNIDA) et par des paysans pour le sciage en long et les cultures de rente comme la cardamome et le thé. Après la parution d'un article dans le *New Scientist*, exprimant l'inquiétude concernant la disparition de la violette africaine (*Saintpaulia confusa*) à cause de l'exploitation intensive des Usambaras, une multitude de protestations a éclaté. En 1986, la société Sikh Saw Mills a accepté d'arrêter l'exploitation des forêts des montagnes d'Usambara Est et de transférer ses activités vers les forêts de plaines et plateaux. Mais les forêts d'Usambara étaient déjà très entamées. La couverture forestière, jadis très étendue, a été transformée en quelques îlots forestiers, sévèrement réduits par les activités humaines.

**Projets de développement - conservation:** En 1986, après l'arrêt de l'exploitation forestière industrielle, les Projets "East Usambara Catchment Forest" (EUCF) et "East Usambara Agricultural Development and Environmental Conservation" (EUADDEC) ont été mis en route avec une contribution financière de la Communauté Européenne.

#### *Description de la situation*

Les problèmes d'accès aux terres cultivables autour des forêts d'Usambara (voir Figure 7) sont cruciaux. La population a des droits fonciers considérables mais ambigus sur les terres communales, constituant une superficie totale de 7.000 ha. Les effectifs de la population autour du village Amani (zone d'intervention du projet) atteignent environ 25.000 personnes (Wells et Brandon, 1992). Cette population est essentiellement composée de paysans pauvres de différentes ethnies. Parmi eux se trouvent beaucoup d'immigrés, arrivés en tant que main-d'oeuvre pour les plantations théières et caféières. Ces immigrés ne se sentent pas spécialement liés à la région ou aux communautés autochtones, ce qui rend difficile leur intégration dans les actions communales.

Actuellement le thé et la cardamome sont les deux cultures principales. La culture du cardamome occupe 3.000 ha dans la région d'Admani et menace sérieusement par son extension la forêt.

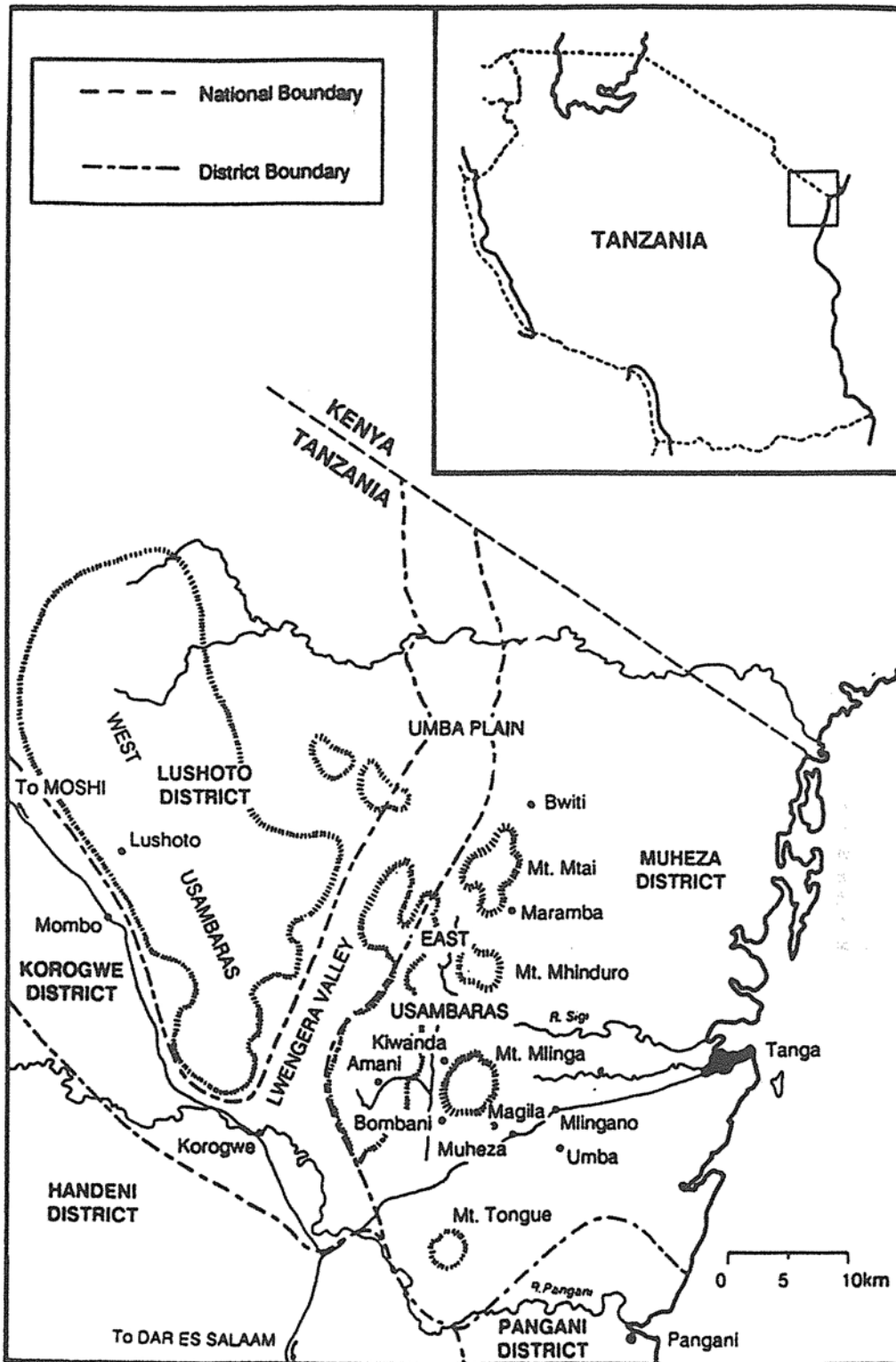


Figure 7 East Usambara Forest Reserve en Tanzanie (d'après UICN, 1993)

Afin de créer des conditions de croissance optimales pour cette plante, le sous-bois est coupé et la couverture forestière éclaircie. Relativement exigeante, cette culture ne peut être poursuivie que 8 à 10 ans. Après cette période, maïs ou canne à sucre sont cultivés mais la couverture forestière est encore davantage éclaircie, voire entièrement détruite.

La forêt est toujours exploitée par des scieurs de long (“pit sawing”), forme d’exploitation artisanale du bois. Peu d’habitants de la région exercent cette activité. Pour la plupart ce sont des immigrants de la Tanzanie du Sud, employés par des hommes d’affaires locaux influents qui en tirent un profit considérable à travers toutes sortes d’activités clandestines. La population elle-même ne sera donc probablement pas très touchée par une restriction ou une interdiction de cette forme de sciage qui soutenue par des personnes influentes, sera difficile d’interdire.

Il y encore quelques villages à l’intérieur de la forêt. FINNIDA a contesté que ces villages soient évacués et insisté sur le suivi d’une procédure de fixation de limites de la réserve qui tienne compte de leur présence. Cependant les villageois sont devenus soupçonneux par manque d’information et refusent maintenant toute forme d’évacuation, étant très attachés à leurs terres ancestrales et dépendant de la terre pour leurs revenus. Compte tenu de la pénurie des terres cultivables, de la baisse des rendements et de la fertilité des sols, les paysans exercent une forte pression sur les forêts qui représentent pour eux une ressource agricole.

La politique du Gouvernement tanzanien est d’interdire l’extension des terroirs, en permettant aux villageois de cultiver uniquement les terres déjà défrichées, ce qui devrait permettre aux forêts de se régénérer. Ultérieurement les villageois auront la permission d’exploiter la forêt selon un mode contrôlé et durable. Cependant, quelques paysans contestent cette politique qui risque “d’éteindre” les cultures en forêt. Comme l’explique un paysan: “Si nous ne nous sommes pas donnés des alternatives pour notre mode de vie, nous continuerons à dépendre de la forêt pour notre survie, même si ça semble détruire la forêt. Mais, finalement, pour qui sauve-t-on les forêts?”

Une difficulté supplémentaire réside dans le fait que les forêts d’Usambara Mountains sont très sensibles à l’invasion d’espèces exotiques, tel *Maesopsis eminii*. Cette espèce d’arbre envahit la forêt et n’est pas ultérieurement remplacé par des espèces indigènes, puisqu’elle est capable de survivre pendant plus de 80 ans.

Les forêts d’Usambara sont fragmentées et il n’en subsiste que quelques morceaux. Pour que la faune menacée et la diversité biologique soient préservées, il est essentiel de trouver un moyen de relier entre elles les parties isolées. Quatre aires boisées représentent encore une surface substantielle (voir Figure 7), les autres fragments étant trop petits et trop isolés pour être rattachés. Proposition a été faite de les relier par un “couloir vert” de 600 mètres de large. Evidemment, un tel plan ne manquera pas de soulever des problèmes pour les habitants.

#### *Les activités déployées*

En fait il s’agit de deux projets: l’EUCF (“East Usambara Catchment Forest”), exécuté par la coopération finlandaise (FINNIDA) et l’EUADDEC (“East Usambara Agricultural Development and Conservation”), par l’UICN.

Le projet EUCF a été initié en 1988, mais les activités n'ont commencé qu'en 1991. Le projet tente "de maintenir les processus écologiques essentiels et d'assurer les ressources biologiques, au profit des populations de la région de Tanga et de la communauté internationale, en permettant à la population locale d'utiliser des produits forestiers d'une façon durable".

Le projet EUCF comporte 4 volets:

- conservation de la nature par l'aménagement de la Réserve naturelle d'Amani;
- aménagement forestier de bassins-versants en stabilisant le débit de la rivière Sigi et en assurant l'adduction d'eau pour les villages;
- foresterie de plantation en améliorant la production du bois;
- soutien institutionnel en améliorant la capacité de la Division Forestière à planifier et aménager les forêts naturelles pour une gestion à usages multiples.

Les forêts les moins perturbées seront érigées en réserves naturelles où l'exploitation sera interdite. Autour des réserves seront créées des zones tampons dans lesquelles une exploitation durable des ressources sera autorisée. Le projet ne s'est pas encore exprimé sur les aires à classer, ni sur les dédommagement des paysans concernés (par rapport à la perte de terres ou selon leurs revenus). Le document de projet EUCF indique son intention de faire bénéficier les populations locales des différentes mesures, sans fournir d'indications concrètes sur ce point. La seule intention délibérée a été de les informer du projet.

En 1988, le projet "East Usambara Agricultural Development and Conservation" (EUADEC) a été lancé par l'UICN, financé par la CE et le Gouvernement tanzanien. L'objectif est d'assister les villageois à développer leurs propres solutions pour les problèmes relatifs à la mise en culture de la forêt et la diminution des ressources naturelles. Le projet est soutenu par les Ministères de l'Agriculture et des Ressources Animales et par la Division Forestière du Ministère du Territoire, Ressources Naturelles et Tourisme. Du personnel salarié est mis à la disposition du projet et les coordinateurs villageois sont engagés par l'Etat.

Les activités de développement rural sont gérées par un réseau de coordinateurs villageois. Treize personnes formées (dont 7 femmes) sont choisies parmi les villageois de la région d'Amani. Ces coordinateurs villageois sont employés par l'Autorité pour le Développement Régional et ont reçu une formation à l'Institut National d'Enseignement Agronomique ou dans le cadre du projet. Ils ont créé des comités de développement dans leur villages respectifs pour déterminer les priorités des villageois. Par leur biais, le projet canalise les initiatives villageoises (assistance technique pour la construction des étangs de pisciculture, matériel pour l'aménagement de pépinières, etc.). Tous les coordinateurs se rencontrent mensuellement pour discuter des activités entreprises au sein des villages et pour développer de nouvelles idées et approches. Ce système paraît avoir du succès. Les coordinateurs sont respectés par les villageois et le projet apprécié par la population pour l'intérêt qu'il attribue aux interventions villageoises en dehors de ses activités environnementales.

Les programmes actuellement initiés s'adressent à l'aménagement de pépinières individuelles et villageoises, de plantations en bandes de niveau (avec de l'ananas, et de l'herbe de guatamala), de pépinières de caféiers dans deux villages, à l'organisation de groupes de scieurs de long, de pisciculteurs, à une assistance pour la réfection des routes, à la fourniture de semences et à l'établissement de cultures maraîchères, à l'élevage du bétail. Les limites des réserves forestières sont marquées par la

plantation d'une haie d'arbres. En plus, les ouvertures de la forêt sont reboisées avec du teck, de l'eucalyptus et du cédrela.

Selon Ngaiza (1991), les femmes n'étaient guère impliquées dans les activités du projet. Premières responsables pour la subsistance des ménages, les femmes collectent du bois de feu et cultivent des épices dans la forêt. Selon elles, il est possible de cultiver ces plantes en forêt sans la détériorer comme le craignent certains biologistes. Par contre, ainsi que le mentionnent Wells et Brandon (1992), des activités féminines seraient entreprises concernant l'élevage de volailles, le maraîchage, les activités de couture etc.

En dépit de son enthousiasme pour les activités de l'EUADEC, la population est moins compréhensive à l'égard de questions "sensibles" comme la culture de cardamome dans les forêts et le sciage de long. Ces deux activités sont très lucratives et ne seront pour cette raison probablement pas facilement abandonnées (Ngaiza, 1991).

Les activités communales ont quand-même rencontré quelques difficultés. Wells et Brandon (1992) fournissent comme explication le manque d'expérience des villageois pour des activités menées en coopératives. Beaucoup sont des immigrants, venus s'installer récemment, par conséquent ils n'ont pas tellement d'expérience en la foresterie communautaire et des activités d'entraide.

### *Conclusion*

Les activités entreprises dans le cadre de la conservation des forêts d'Usambara sont encore récentes et des résultats concrets se font encore attendre. Cependant, la mise en place d'un réseau de coordinateurs villageois paraît un succès et les résultats obtenus semblent durables, pour autant que le gouvernement continue à assurer les salaires. Les coordinateurs sont respectés et ont obtenu la confiance des villageois. Ils fonctionnent comme intermédiaires entre ceux-ci et les responsables du projet. Ce système peut améliorer la participation de la population. L'objectif du projet étant d'assister les villageois à formuler des solutions pour les problèmes d'occupation illicite de la forêt et la détérioration des ressources forestières, cette approche devrait davantage solliciter leur participation dans les décisions concernant l'aménagement de leurs propres ressources forestières. Ce qui n'est pas encore évident. Mais le fait que la population a l'impression d'être entendue a généré du succès. Comme l'explique un coordinateur: "ce qui a inspiré la population locale est qu'elle a été associée à l'exécution du projet; il n'y aurait pas eu de réponse si elle avait été contrainte de jouer un rôle moins important" (Ngaiza, 1991).

La difficulté réside dans la forte présence d'immigrés, peu habitués ou intéressés à s'associer aux activités. Cela est comparable à la situation à Taï, où l'on note la présence de réfugiés libériens et les autres allochtones. Il serait intéressant d'apprendre comment, dans le cadre de ce projet, on compte résoudre ce problème spécifique.

### *Documents consultés*

- Bensted-Smith, R. & T.H. Msangi (1989). Report of the conservation of ecosystems and genetic resources. TFAP United Republic of Tanzania.
- Hamilton, A.C. & R. Bensted-Smith, éd. (1989). Forest Conservation in the East Usambara Mountains, Tanzania. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. 392 pp.



- Ngaiza, A. (1991). Learning from the past? The East Usambara Catchment Forest Project, Tanzania.  
In: Whose Trees? Panos Publ. Ltd, London.
- UICN (1990). Triennial Report 1988 -1990, IUCN Regional Office Eastern Africa.
- UICN (1993). Project profile: The East Usambaras Conservation and Development Project. Forest Conservation Programme Newsletter 15, pp. 5-6

## LA PARTICIPATION POPULAIRE: LEURRE OU LUEUR ?

Evoquer la participation populaire est plus facile que la mettre en oeuvre.

Tel est le premier constat qu'on peut faire après étude de nombreux documents sur cette "nouvelle" approche dans l'aménagement rural et la gestion des ressources naturelles. La rhétorique contenue dans la question posée dans l'intitulé de ce chapitre, que nous avons emprunté à un article rédigé par la journaliste E. Sylva (1993) à propos des projets de reboisement au Sénégal, cherche bien à le souligner. La formulation "leurre ou lueur" fait également planer un doute sur la sincérité des approches participatives, qui, depuis leur apparition dans les activités de conservation, ont été utilisées à tort et travers pour dorer le blason de certaines pratiques plutôt dirigées vers une exclusion que vers une participation populaire. Tout n'est cependant pas négatif, on peut seulement se poser des questions: les approches participatives actuellement déployées sont-elles à même de satisfaire les aspirations des populations, qui tendent vers l'acquisition des moyens et outils pour exercer, enfin, leur citoyenneté? Cet espoir de retrouver une liberté d'actes et de gestes dans la gestion de leur propre environnement et moyens d'existence est-il vraiment justifié?

Nous pensons qu'il est encore "trop tôt" pour répondre à ces questions pertinentes, surtout dans une conclusion qui fait suite à une étude ne rassemblant que quelques données sur peu de projets en Afrique. Nous sommes encore dans une période de "tâtonnement" à propos de la conservation de la forêt tropicale, impliquant une participation active des populations locales.

Notre enquête bibliographique ne constitue qu'une première étape. Cependant, quelques cas cités, notamment les projets d'Usumbara Mountains, Mananara Nord et Korup, mériteraient une étude approfondie, par des visites sur le terrain, pour constater les dernières évolutions dans les approches suivies. Cela permettrait de combler une étude bibliographique jusque-là fondée sur des sources écrites, longues à voir le jour et peu destinées à impliquer des responsables d'activités de développement villageois et de conservation intégrée dans le contexte du Parc de Taï.

L'examen approfondi des différentes situations permettrait de dresser un bilan des activités et d'établir une comparaison plus adéquate à propos des possibilités et contraintes existantes dans le contexte de la conservation du Parc National de Taï.

Nous nous contenterons actuellement de signaler quelques aspects qui nous paraissent déjà significatifs après examen bibliographique. Citons par exemple les attentes trop optimistes dans le cadre du projet de Korup pour le développement des activités touristiques. Les raisons évoquées sur la diminution de demandes par les responsables du projet, qui s'expliquent par la chute d'intérêt pour des destinations touristiques en Afrique, nous paraissent également valables dans le contexte du Parc National de Taï.

Evoquons également les expériences qui nous ont été communiquées par Dr. John Oates (à paraître) et qui relatent un important mouvement populaire vers la forêt d'Okomu au Nigéria après l'initiation de multiples activités en périphérie destinées à améliorer la situation de vie des populations riveraines. Un "trop" d'activités en périphérie des réserves forestières et parcs nationaux pourrait effectivement exercer une attirance sur des populations moins bien loties qui aimeraient bénéficier de telles mesures (voir également les craintes exprimées à Mananara-Nord, Madagascar).

Evoquons enfin (voir chapitre 2) les nombreux problèmes liés aux infrastructures routières défectueuses aux alentours des parcs et réserves, généralement localisés dans des endroits reculés où la pression humaine sur des aires de forêts est restée relativement faible. Aussi bien à Korup qu'à Manara-Nord, ces problèmes ont de grandes répercussions sur les possibilités d'inciter les populations à atteindre leurs aspirations pour un meilleur cadre de vie. A part ces aspects ponctuels, quelques remarques plus générales peuvent être formulées concernant les approches dites participatives dans les projets de conservation des ressources forestières.

#### *Constatations générales*

Des projets de conservation forestière tentant d'intégrer les aspects de développement rural, étant assez récents ne permettent pas encore de porter des jugements très étayés. L'inventaire des activités participatives en Afrique forestière tropicale montre que ces activités existent essentiellement dans des espaces où la régression des aires de forêt, l'épuisement des ressources forestières et les pressions démographiques sur les forêts résiduelles sont importants. Devant ces situations comparables à des "îlots forestiers dans une marée humaine", l'approche participative est envisagée comme une dernière solution pouvant endiguer le phénomène d'appauvrissement général. Ce "combat de la dernière chance" pour la sauvegarde des ressources forestières résiduelles s'observe notamment dans des régions situées en marge de l'aire de répartition contemporaine des forêts denses humides (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Nigéria, Rwanda, Burundi, Madagascar, etc). La région du Parc National de Taï paraît pour le moment préservée de ce processus d'épuisement, mais cet équilibre reste fragile et ne l'écarte pas des dangers toujours présents.

On constate également que les processus de conservation des forêts et le développement des zones périphériques rurales ont jusqu'alors suivi des chemins parallèles. Dans la mise en pratique de la nouvelle stratégie de conservation, peu de projets ont réussi à réellement intégrer les aspects de développement. Cela se vérifie dans les exemples étudiés, où la conservation par protection constitue un élément dominant. Nous pensons que le développement des zones périphériques doit maintenant profiter d'une réflexion globale, devenue indispensable pour la conduite de projets cohérents. Dans le meilleur des cas, quelques passerelles étroites ont été jetées entre conservation et développement à travers des activités dites de "sensibilisation", de "compensation" ou de "récréation". Cependant une méfiance générale règne encore vis-à-vis de toute forme d'utilisation contrôlée des ressources à conserver. Ceci n'a rien d'étonnant pour des domaines d'activités qui ont été longtemps considérés comme antinomiques. Une utilisation limitée et réglementée de certains produits pourrait cependant contribuer à renforcer le sentiment de responsabilité des populations.

Il apparaît que le rôle des populations dans l'aménagement et la gestion des parcs et réserves forestières est encore "passif". Bien qu'elles soient maintenant consultées sur les activités à entreprendre, on n'a pas réussi à obtenir une véritable co-décision et co-gestion. Il existe encore une tendance générale à trop vouloir "encadrer" les populations, au lieu de les encourager à s'assumer à prendre leur développement en main. Pour qui protège-t-on les forêts?

## 6. BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE

- Albignac, R. & B. Bousquet (1992). Programme pilote d'aménagement d'une réserve de la biosphère à Madagascar. Recherche d'une méthode de conservation qui intègre le développement. In: Eco-développement des communautés rurales pour la conservation de la biodiversité. Tome 2 Mananara Nord. Unesco-MAB/PNUD.
- Albignac, R., Ramangaso, G.S., Andriatsafara, S., Rakotonirina, V.S. & S. Ramaromanga (1992). Rapports du Projet, septembre 1988 - mars 1992. Conservation des écosystèmes naturels. Opération pilote d'éco-développement des communautés de base. In: Eco-développement des communautés rurales pour la conservation de la biodiversité. Tome 1 Rapport de synthèse. Unesco-MAB/PNUD.
- Amadi, R.M. (1993). Harmony and conflict between NTFP use and conservation in Korup National Park. Rural Development Forestry Network Paper 15c, Summer 1993, pp.21-28.
- Batisse, M. (1986). Developing and focusing the biosphere reserve concept. *Nature and resources* 22: 1-10.
- Baum, G.A. (1992). "Parc National" ou "Barrière verte"? Une biosphère endémique endangerée dans la vue des populations riveraines. Résultats d'un sondage socio-économique. Projet WWF 3207. WWF International, Gland, Suisse.
- Bédel, J. (1993). Réflexions pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement de la réserve de la biosphère de Mananara-Nord. Rapport de mission pour le projet UNESCO/PNUD MAG/88/007: Programme de conservation des écosystèmes naturels. Projet pilote d'éco-développement des communautés de base. UNESCO, PNUD.
- Bennett, J.G. (1992). Conservation, sustainability and the Cross River National Park, Nigeria. *Tropical Science* 32(2): 171-177.
- Bensted-Smith, R. & T.H. Msangi (1989). Report of the conservation of ecosystems and genetic resources. TFAP United Republic of Tanzania.
- Bertrand, A. (1993). La foresterie rurale participative: les conditions de la participation des ruraux à la gestion décentralisée des ressources naturelles. *Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, bulletin no.2: 25-28.
- Bonnéhin, L. (1986). La perception du parc de Taï par les populations riveraines. Mémoire de maîtrise, Institut de Géographie.
- Bonnéhin, L. (1991). Le projet Parc National de Taï. Situation démographique et socio-économique de la sous-préfecture de Taï et proposition d'actions pilotes. Rapport pour la convention GTZ-KfW. Document non publié.
- Bonnéhin, L. (1993). L'infrastructure économique. Dans: Le Parc National de Taï, Côte d'Ivoire. Synthèse des connaissances. Bibliographie. E.P. Riezebos, A.P. Vooren & J.L. Guillaumet (éds.). Tropenbos Series 8. La Fondation Tropenbos, Wageningen.
- Bonnéhin, L. (1994). Rapport annuel 1993 de l'association "Vie et Forêt". Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Bousquet, B. (1978). Un parc de forêt dense en Afrique. Le parc national de Taï (Côte d'Ivoire). *Bois et Forêts des Tropiques* 179: 27-46 et 180: 23-37.
- Bromley, D.W. & J.A. Cochrane (1994). Understanding the Global Commons. Dept. Agricultural Economics/EPAT/MUCIA Report no. 13, Univ. Wisconsin-Madison.
- Brown, M., Buckley, R., Singer, A. & L. Dawson (1992). Buffer zone management in Africa. Searching for innovative ways to satisfy human needs and conservation objectives. PVO-NGO/NRMS Publication, Washington, D.C.

- Butynski, T. (1992). The impenetrable forest conservation project. In: Sayer, J.A., Harcourt, C.S. & N.M. Collins (Eds.). The conservation atlas of tropical forests. Africa. p. 266. IUCN/WCMC-MacMillan Publishers, Basingstoke.
- Byombuka, S. (1991). Participation populaire, clé du développement. In: Actes de la consultation nationale des O.N.G. du Zaïre, document en préparation de la CNUED, Bukavu.
- Cleaver, K. (1992). Population, agriculture and environment. In: Sayer, J.A., Harcourt, C.S. & N.M. Collins (Eds.). The conservation atlas of tropical forests. Africa. p. 49-55. IUCN/WCMC-MacMillan Publishers, Basingstoke.
- Cleaver, K. *et al.* (1992). Conservation de la forêt dense en Afrique centrale et de l'Ouest. World Bank Environment Paper no. 1. The World Bank, Washington, D.C.
- Cohen Jehoram, S. (1994). Bufferzones, waarom en waar om? Naar een toetsingkader voor bufferzoneprojecten. Werkdocument IKC natuurbeheer nr. 63. IKC natuurbeheer, Ministerie van Landbouw, Natuurbeheer en Visserij.
- Dasmann, R.F., Milton, J.P. & P.H. Freeman (1973). Ecological principals for economic development. Wiley and Sons, London, New York.
- Delalay, B. (1993). Mode d'organisation locale et instruments de résolution des conflits dans la gestion des ressources forestières en Afrique intertropicale. Document de travail. Programme "Arbres, Forêts et Communautés Rurales" FTPII-SILVA.
- De Rouw, A. (1991). Rice, weeds and shifting cultivation in a tropical rain forest. A study of vegetation dynamics. Doctoral thesis, Wageningen University.
- Drijver, C.A. (1991). People's participation in environmental projects in developing countries. *Landscape and urban planning* 20 (1/3):129-139
- Drijver, C.A. (1994). People's participation in environmental projects. In: Croll, E., Parkin, D., Bush base: forest farm: culture, environment and development. London [etc.]: Routledge 263 p.
- DRC (1968). Plan de Développement pour la région Sud-Ouest. Rapport au Gouvernement de la Côte d'Ivoire. Development and Resources Corporation, New York, USA. 179+82+200 pp.
- Ellenberg, L. (1992). Comparaison de la zone tampon du Selous Game Reserve (Tanzanie) avec celle du Parc National Kahuzi-Biéga (Zaïre). In: Compte rendu séminaire sur l'aménagement intégré des forêts denses humides et des zones agricoles périphériques. A.P. Vooren, W. Schork, W.A. Blokhuis et A.J.C. Spijkerman (éds), pp. 285-294. Tropenbos Series 1, La Fondation Tropenbos, Wageningen.
- Fisher, R.J. (1994). Collaborative management of natural resources for conservation and development. Report prepared for WWF International and the IUCN, Gland, Switzerland.
- Fisiy, C.F. (1994). The death of a myth system: land colonization on the slopes of Mount Oku, Cameroon. In: Land tenure and sustainable land use. R.J. Bakema (ed.), pp. 13-20. Bulletin Royal Tropical Institute 332, KIT Amsterdam.
- Gartland, S. & H. Macleod, éds. (1987). Proceedings of the workshop on Korup National Park. Mundemba, Ndian Division, South-West Province, Republic of Cameroon. WWF-IUCN Project 3206.
- Government of Cameroon (1989). The Korup Project: Plan for developing the Korup National Park and its support zone. Ministry of plan and regional development WWF-N, Community of the EC, ODNRI, 1989.
- Guèye, I., Kané, A. & O.N. Koné (1994). Adapting forestry institutions to encourage people's participation in Senegal. *Unasylva* 178 (45) 3-10.
- Hadley, M. (1994). Linking conservation, development and research in protected area management in Africa. *Unasylva* 176: 28-34.

- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons: the population problem has no technical solution; it requires a fundamental extension in morality. *Science* 162: 1243-1248.
- Hamilton, A.C. & R. Bensted-Smith, eds. (1989). *Forest Conservation in the East Usambara Mountains, Tanzania*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. 392 pp.
- Hough, J.L. (1994). Institutional constraints to the integration of conservation and development: a case study from Madagascar. *Society and Natural Resources* 7 (2):119-124.
- Howard, P.C. (1991). *Nature Conservation in Uganda's Tropical Forest Reserves*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, RU. xvii + 313 pp.
- Ibo, J.G. (1992). L'expérience historique de protection de la nature en milieu traditionnel africain: le cas de la société Abbron-Koulango. In: A.P. Vooren, W. Schork, W.A. Blokhuis et A.J.C. Spijkerman (Eds.). *Compte rendu Séminaire sur l'Aménagement Intégré des Forêts Denses Humides et des Zones Agricoles Périphériques*, pp. 180-188. Tropenbos Series 1, La Fondation Tropenbos, Wageningen.
- Kadel, R. (1994). Rapport relatif aux missions d'appui de court terme destinées à l'introduction d'une gestion participative et durable des ressources dans deux zones pilotes situées autour du Parc National de Taï. Rapport établie pour la GTZ (GmbH), Eschborn RFA.
- Kamstra, J. (1994). Protected Areas; towards a participatory approach, Comité Néerlandaise d'UICN, NOVIB, Amsterdam.
- Kientz, A. (1992). Protection du Parc National de Taï et gestion des terroirs par la population riveraine. Rapport pour la GTZ (GmbH), Eschborn, RFA.
- Kiss, A., éd. (1990). *Living with wildlife: wildlife resource management with local participation in Africa*. World Bank Technical Paper number 130, Africa Technical Department Series, The World Bank, Washington D.C.
- Koch, V. (1994). Peuplements et ethnies. Aspects culturels. In: Riezebos, E.P., Vooren, A.P. et J.L. Guillaumet (Eds.). *Le Parc National de Taï: Synthèse des Connaissances, Bibliographie*. p. 94-106. Tropenbos Series 8. La Fondation Tropenbos, Wageningen.
- Kramer, R.A. & V. Ballabh (1992). Sustainable agricultural development: the role of international cooperation. In: Peters, G.H., Stanton, B.F. & G.J. Tyler (éds). *Procédures de Conférence 21 International des économistes agricoles, Japon, 22-29 août, 435-449*.
- Lamprey, H. (1990). Challenges facing protected area management in Sub-Saharan Africa. *Parks* 1 (1): 27-31.
- Lawry, S.W. (1994). Structural adjustment and Natural Resources in Sub-Saharan Africa: the role of tenure reform. *Society and Natural Resources*, 7:383-387.
- Leach, M., 1991. Engendered environments: understanding natural resource management in the West African Forest Zone. *IDS-Bulletin* 22 (4):17-24. Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, Sussex UK.
- Lowry, A. & T.P. Donahue (1994). Parcs, Politics and Pluralism. *Society and Natural Resources*, 7:321-329.
- Lusigi, W.J. (1984). Future directions for the Afrotropical Realm. in: J.A. McNeely and K.R. Miller (eds.). *National Parks, Conservation and Development. The role of protected areas in sustaining society*: pp. 137-146. IUCN/Smithsonian Institution Press, Washington DC, USA.
- McNeely, J.A. & K.R. Miller (1984). *National Parks, conservation and development: The role of protected areas in a sustained society*. Smithsonian Press, Washington D.C.
- Messerschmidt D. *et al.* (1993). *Common forest resource management. Annotated bibliography of Asia, Africa and Latin America*. FAO Community Forestry Note 11, Rome.

- Mfanefo, S. (1992). Oegandese boeren profiteren van bescherming gorillawoud. Panda No 3 mars, pp 14-15.
- Moorehead, R. & T. Hammond (1992). An assessment of the rural development work of the Korup National Park Project. WWF (UK) CARE Britain, CARE International Cameroon.
- Müller, J.O. (1993). Mensch und ökosystem in der Krise der Tropischen Feuchterwald. Forscharchiv 64 (6):259-263.
- Ngaiza, A. (1991). Learning from the past? The East Usambara Catchment Forest Project, Tanzania. In: Whose Trees? Panos Publ. Ltd London.
- Nicoll, M.E. & O. Legrand (1989). Madagascar: revue de la conservation et des aires protégées. WWF, Gland.
- Nord, M. (1994). Natural Resources and Persistent Rural Poverty. Society and Natural Resources 7 (2):205-220.
- OAB (s.d.). La forêt africaine: élément essentiel de développement et d'équilibre écologique. OAB, Libreville.
- Oates, J.F. (1995). The dangers of conservation by rural development: a case study from the forests of Nigeria. Oryx 29(2): 115-122.
- Osemeobo, G.J. (1992). Effects of land-use and collection on the decline of African giant snails in Nigeria. Environmental Conservation 19 (2):153-159.
- Pierre, J.M. (1993). La participation des populations locales dans la gestion de la forêt et de la faune sauvage en Afrique tropicale humide. Initiatives, repères bibliographiques. Rapport FAO-FTP II-Association Silva, Nogent-sur-Marne.
- Pumier, J.F. (1992). L'écotourisme dans la Région Nord de la République Centrafricaine. Tropicultura 10 (4): 163-165.
- Ramangason, G.S. (1993). Rapport Annuel 1993. Projet Biosphère: Conservation des écosystèmes naturels Mananara-Nord. Projet PNUD/UNESCO/MEADR/DEF/ANGAP. Document PNUD, Antananarivo.
- Reid, G. (1989). Fishes of the rainforest. Geographical magazine, Feb. 199, pp.44-47.
- Richardson M. (1993). Wrestling with the preservation of the Korup Rain Forest. Our Planet, 5(4): 4-7.
- Riezebos, E.P., Vooren, A.P. et J.L. Guillaumet, eds. (1994). Le Parc National de Taï: Synthèse des Connaissances, Bibliographie. Tropenbos Series 8. La Fondation Tropenbos, Wageningen.
- Sawadogo, A. (1992). L'arbre et la forêt dans l'aménagement du territoire: aménagement intégré des espaces ruraux. Proc. Xth World Forestry Congres 7: 9-12, Paris.
- Sayer, J. (1991). Rainforest Buffer Zones. Guidelines for protected area management. IUCN Forest Conservation Programme. Gland, Switzerland.
- Sayer, J.A., Harcourt, C.S. & N.M. Collins (1992). The conservation atlas of tropical forests. Africa. IUCN/WCMC-MacMillan Publishers, Basingstoke.
- Schaeffer, J. (1991). Aspects sociaux de la protection du parc national de Kahuzi-Biega. Dans: Actes de la consultation nationale des O.N.G. du Zaïre, document en préparation de la CUNED, Bukavu.
- Shimoda, K. (1989). National Parks and sustainable development, a case study of the Korup Project in Cameroon. University of Tsukuba, 873427.
- Steinhauer-Burkart, B. & J. Schaeffer (1992). Conservation du Parc National de Kahuzi-Biega (Zaïre) par le Développement des Zones Alentours. Dans: Compte rendu: séminaire sur l'aménagement intégré des forêts denses humides et des zones agricoles périphériques. A.P. Vooren, W. Schork, W.A. Blokhuis et A.J.C. Spijkerman (éds). La Fondation Tropenbos Wageningen.
- Sylva, E. (1994). Leurres et lueurs de la participation populaire. Ecodécision juillet 1994: 84-87.

- Tchamie, T.T.K. (1994). Learning from local hostility to protected areas in Togo. *Unasylva* 176: 22-27.
- UICN (1990). *La Conservation et Ecosystèmes forestiers du Zaïre. Basé sur le travail de C. Doumenge.* UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.
- UICN (1990). Triennial Report 1988 -1990, IUCN Regional Office Eastern Africa.
- UICN (1991). Regional Office Eastern Africa, Triennial Report 1988-1990.
- UICN (1993). Project profile: The East Usambaras Conservation and Development Project. *Forest Conservation Programme Newsletter* 15, pp.5-6.
- UICN/Department of Environmental Protection Uganda (1993). Annual Report 1993, Kibale and Semliki Conservation and Development Project. Fort Portal Uganda.
- Von Loebenstein, K., Trux, A. & T. Welte (1993). Compensation and reconciliation of interests in the field of buffer zone development. Volume I. Experiences, Implications, Recommendations. Volume II. Case studies from Asia and Africa. GTZ, Eschborn.
- Von Richter, W. (1991). Problems and Limitations of Nature Conservation in Developing Countries. Proceedings of the International and Interdisciplinary Symposium, in: W. Erdelen, N. Ishwaran, P.Müller (éds.), *Tropical ecosystems*, Magraf Scientific Books, Weikersheim.
- Von Richter, W. (1991). Problems and Limitations of Nature Conservation in Developing Countries. A Case Study in Zaïre. Proceedings of the International and Interdisciplinary Symposium 'Tropical Ecosystems'. W. Erdelen, N. Ishwaran, P. Müller éds. Saarbrücken Germany.
- Wells, M., Brandon K., & L. Hannah (1992). People and Parks: linking area management with local communities. World Bank Washington D.C. 99 p.
- Wicks, C. (1992). Korup Project. In: Sayer, J.A., Harcourt, C.S. & N.M. Collins (Eds). *The conservation atlas of tropical forests. Africa*, p. 118. WCMC, IUCN, Cambridge. McMillan Publishers, Basingstoke.
- Wood, K. (1990). Meeting the conservation challenge: the Korup Project. *Rural Development in Practice*. Vol 2(1): 25-26.
- Wynter, P.E. (1993). Legalize it! Community participation in natural resource management. *Unasylva* 175 (44): 23-28.
- WWF Report (1994). Programme manager's quarterly report, July-September 1994. WWF Korup Project, project no. CM0008/EU Project No. FT.AFR.92.01. WWF Panda House, Cambridge.
- WWF Report (1991). Annual report of activities July 1990 - July 1991, Rural Development Adviser, Mundemba.
- WWF Evaluation Report (1992). Korup National Park Project Cameroon 1992. WWF, Panda House, Cambridge.
- WWF Report (1992). WWF Korup Project Managers report July 1987 - June 1992. WWF, Panda House Cambridge.